



PROMOTION *GÉNÉRAL GALLOIS*

2016 -2017

La Côte d'Ivoire, « *success story* » de l'ONU ?



CBA Fabrice REVILLON

Sous la direction de :

M^{me} Sonia Le Gouriellec

Chercheure à l'IRSEM (Afrique de l'Est)

AVERTISSEMENT

Le contenu de ce mémoire est le fruit de l'expérience et de la réflexion de son auteur.

Il ne reflète en rien une quelconque opinion de l'Ecole de Guerre et ne saurait donc engager celle-ci.

TABLE DES MATIERES

Résumé.....	4
Abstract.....	5
Introduction.....	6
1- L'ONUCI : un mandat globalement rempli.....	12
Observation du cessez-le-feu et des mouvements des groupes armés.....	14
Appui aux opérations humanitaires.....	16
Appui à la mise en œuvre du processus de paix.....	18
Appui politique.....	19
Focus n°1 : les dernières élections.....	20
Assistance dans le domaine des droits de l'homme.....	22
Réconciliation nationale.....	23
Information.....	25
2- Les embargos : une application et un suivi complexes pour des résultats insuffisants.....	26
3- Un processus de DDR incomplet.....	31
L'ADDR ivoirienne.....	31
L'UNION européenne.....	31
L'ONUCI.....	32
4- Une réforme du secteur de sécurité (RSS) encore floue.....	35
Focus n°2 : le rôle des ex-Comzones.....	37
Focus n°3 : le rôle des Dozos.....	41
Conclusion.....	46
Bibliographie.....	49

RESUME

Pays autrefois paisible et prospère, la Côte d'Ivoire a vécu au tournant du 21^e siècle une série de soubresauts qui ont débouché sur la partition de fait du pays en 2002, qui a mis en danger à la fois la Côte d'Ivoire et ses populations, mais également l'équilibre et la sécurité régionaux de l'Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, les organisations régionales comme la CEDEAO, ainsi que la France, ancien colonisateur, demeuré « tuteur », ont déployé leurs efforts pour s'interposer entre les belligérants. Après une phase de discussions politiques qui ont abouti aux Accords de Linas-Marcoussis en janvier 2003, l'ONU a endossé ces efforts diplomatico-militaire et a décidé de déployer une mission sur le territoire ivoirien, l'ONUCI. Pendant 13 années, elle a déployé l'éventail de ses procédés et concepts pour faire sortir la Côte d'Ivoire du cercle vicieux de violence. A la veille de son retrait définitif qualifié par ses instances dirigeantes de « succès total », il convient de s'interroger sur la réalisation du mandat confié par le Conseil de Sécurité, ainsi que sur l'application en Côte d'Ivoire des concepts de réforme du secteur de sécurité (RSS) et de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). En effet, à l'heure où l'ONU avait besoin de réorienter son action vers le Mali et la République centrafricaine et de l'émergence durable du terrorisme islamique en Afrique subsaharienne, la communauté internationale, en particulier la France pour laquelle le pays est d'une grande importance stratégique, peut-elle inclure la Côte d'Ivoire dans les pays stables qui peuvent s'opposer à la montée du terrorisme ? Ou au contraire, faudra-t-il continuer de voir le pays comme un terreau fertile aux crises de toute nature ?

ABSTRACT

Once a peaceful and prosperous country, Côte d'Ivoire lived at the turn of a 21st century a series of upheavals that led to the *de facto* partition of the country in 2002, which endangered both Côte d'Ivoire and its populations, but also the regional balance and security of West Africa. In this context, regional organizations such as ECOWAS, as well as France, a former colonizer remained “mentor”, have made efforts to intervene between the belligerents. After a phase of political discussions culminating in the Linas-Marcoussis Agreement in January 2003, the UN endorsed these diplomatic-military efforts and decided to deploy a mission to Côte d'Ivoire, the UNOCI. For 13 years, she has deployed the range of her methods and concepts to bring Côte d'Ivoire out of the vicious circle of violence. On the eve of its final withdrawal depicted by its governing bodies as ‘a success story’, it is necessary to question the realization of the mandate entrusted by the Security Council, as well as the application in Côte d'Ivoire of the concepts of Security sector reform (SSR) and disarmament, demobilization and reintegration (DDR). At a time when the UN needed to reorient its action towards Mali and the Central African Republic and when Islamic terrorism sustainably emerges in sub-Saharan Africa, the international community, in particular France, for whom the country is of great strategic importance, can Côte d'Ivoire be included in the stable countries that can oppose the rise of terrorism? Or, on the opposite, will it be necessary to continue to view the country as a breeding ground for crises of every kind?

INTRODUCTION

➤ *Présentation du sujet*

Les récentes mutineries dans les grandes villes de Côte d'Ivoire (en janvier 2017), même si elles demeurent sous contrôle, sont venues jeter un écho négatif aux nombreux succès de la Communauté internationale et des médias à la suite du référendum sur la nouvelle constitution (30 octobre 2016) et des élections législatives (18 décembre 2016) qui se sont tenus, dans l'ensemble, dans le calme. Ces mutineries, qui suivaient des émeutes contre la cherté de la vie (juillet 2016) et des heurts tribaux et ethniques à Bouna¹ qui ont fait entre trente-deux et quatre-vingt morts, selon les sources (mars 2016), sont venues rappeler aux observateurs que, malgré une transition démocratique réussie et un climat politique apaisé, les braises demeuraient rouges sous la cendre et ne demandaient que peu de vent pour s'embraser à nouveau. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies (ONU), principal acteur de la dernière décennie dans l'imposition puis le maintien de la paix, a poursuivi son désengagement qui devait s'achever en février 2017 pour la composante militaire et en juin 2017 par la fermeture définitive de sa mission ONUCI², comme il était prescrit par la résolution 2284 du 29 avril 2016 et rappelé dans le Rapport final du Secrétaire Général des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire en date du 31 janvier 2017. L'aboutissement de ce processus vient couronner, aux yeux du Secrétaire général sortant, M. Ban Ki-Moon, ainsi que pour sa Représentante spéciale pour la Côte d'Ivoire, Mme Aïchatou Mindaoudou, le succès total (*success story*) de cette mission.

Deux projections sur des postes à la confluence de l'actualité politico-militaire ou opérationnelle de la Côte d'Ivoire, nous ont permis de vérifier sur le terrain nos hypothèses sur l'évolution des événements. Assistant militaire du commandant de la Force interarmées de l'opération Licorne en 2014 (mandats 33 et 34), nous avons pu côtoyer les responsables militaires ivoiriens, les responsables onusiens et être le témoin privilégié de l'action des forces françaises au niveau opérationnel, en préfiguration de la constitution de la base opérationnelle avancée (BOA) et des forces françaises de Côte d'Ivoire (FFCI). Déployé au premier semestre 2016 en tant qu'officier planificateur au sein de la cellule Plan (U5) du quartier général de l'ONUCI, commandée par un général français, nous avons pu participer à l'élaboration des

¹ Cf. page 43

² ONUCI : Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire (en anglais, UNOCI pour *United Nations Organisation in Côte d'Ivoire*)

ordres de contraction puis de retrait de la force militaire de l'ONU, ainsi qu'à la rédaction des éléments de transition avec les autorités militaires ivoiriennes, sur lesquels s'est aligné l'ensemble politico-stratégique de la mission³. Ces deux semestres passés en Côte d'Ivoire, les actions menées et les constats faits, les nombreux échanges avec les acteurs de terrain, mais aussi avec des Ivoiriens nous ont conduit à nous interroger sur l'avenir de ce pays émergent, qui possède en son sein de nombreux atouts pour exorciser ses récents démons et devenir une locomotive pour l'Afrique de l'Ouest. A l'heure où l'Afrique continue à balbutier sa démocratie et où le terrorisme islamiste se répand en Afrique subsaharienne⁴, il nous a semblé important de comprendre si la Côte d'Ivoire était réellement un pays apaisé et réconcilié avec son passé, qui pourrait constituer un pôle de stabilité.

La Côte d'Ivoire a longtemps semblé être un exemple réussi de transition post coloniale, dans un rapport bien compris et assumé avec son ancien colonisateur, la France. Le monopartisme instauré par le Président Félix Houphouët-Boigny (FHB), ancien ministre français, couplé à une croissance économique très favorablement soutenue par de riches ressources naturelles, ont assuré une stabilité politique qui a commencé à s'atténuer au début des années 90 sous le coup de la mondialisation de l'économie et l'usure d'un régime politique incarné par un président vieillissant. La mort de FHB en 1993, sa succession démocratique par Henri-Konan Bédié (HKB) et la montée des ressentiments (crise économique⁵, tensions entre réfugiés en provenance des pays voisins en crise) ont mené au tournant du millénaire à une succession de soubresauts qui débouchèrent sur la tentative de coup du 19 septembre 2002. Elle entraîna la partition de fait du pays en deux zones géographiques, le Sud contrôlé par le président élu, Laurent Gbagbo et le Nord, sous contrôle du MPC⁶ (dont le représentant était, déjà,

³ L'ONUCI comportait un état-major de 93 officiers, réduit à 58 au 1^{er} août 2016, dans lequel seul le *Chief of operations* (COO puis DCOS-Ops, pour *Deputy Chief of staff – Operations*) était français, et le rédacteur de ce texte. Par ailleurs, la force était commandée par le GDI Didier L'Hôte. Nous avons souvent été sollicités en « ligne directe » par le général ou pour travailler directement à son profit.

⁴ Pour preuve, l'attentat perpétré à Grand-Bassam le 13 mars 2016, sous la forme d'une attaque de complexes hôteliers fréquentés par les Européens et la classe moyenne ivoirienne, qui a fait 22 morts et plus de 30 blessés, après ceux du Radisson Blu de Bamako (20 novembre 2015) et de Ouagadougou (15 janvier 2016), revendiqués par Al Mourabitoune, mouvement de Mokhtar Belmokhtar rallié à AQMI

⁵ Née des effets de la mondialisation et de certaines mesures prises par le FMI, ainsi que d'une dévaluation du Franc CFA en 1994

⁶ Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire

Guillaume Soro, l'actuel président de l'Assemblée nationale) et des FAFN⁷, qui appuyaient la candidature et les revendications d'Alassane Dramane Ouattara (ADO), dernier Premier ministre de FHB. Ces épisodes de violence, qui ont abouti en 2011 à l'élection d'ADO et à la destitution de Laurent Gbagbo, ont fait plus de 3000 morts en dix années et ont entraîné l'implication croissante des voisins, puis de l'Union africaine, ainsi que de la Communauté Economique et de Développement d'Afrique de l'Ouest (CEDAO) et enfin, de l'Organisation des Nations Unies à partir de 2003.

➤ *Etat de la question*

Le sujet, qui évoque le traitement par l'ONU, de la crise depuis le début des années 2000 jusqu'à 2017 en Côte d'Ivoire, propose en première approche deux aspects : d'une part, les fondements de la crise en Côte d'Ivoire et les différents épisodes qui l'ont agitée depuis le début des années 2000 ; d'autre part, le rôle de plus en plus important, mais en constante évolution, des organisations internationales dans le règlement des crises, en particulier celui de l'ONU.

Les deux aspects ont donné lieu à de nombreuses publications. Les différentes crises qui ont secoué la Côte d'Ivoire ont essentiellement été traitées par des chercheurs ivoiriens, qui cherchaient à identifier les causes profondes de ces explosions de violence, ainsi que leurs motivations apparentes et réelles. Ce domaine de recherche est particulièrement actif à l'université de Félix Houphouët-Boigny de Cocody (Abidjan) et on trouve facilement de nombreux mémoires ivoiriens au sérieux et à la neutralité fluctuants, dont la lecture s'avère fastidieuse et peu utile. Il est aussi l'objet de publications régulières de témoignages, à charge ou à décharge, mais jamais neutres et toujours partisans⁸.

Par ailleurs, l'évolution des concepts de l'intervention et de la gestion de crise, le « devoir d'ingérence », la judiciarisation à l'anglo-saxonne des conflits et leur multiplication ont entraîné une évolution significative du rôle des institutions internationales dont l'ONU est l'exemple le plus prégnant. Ces aspects ont été étudiés par des chercheurs ivoiriens, dont

⁷ Forces armées des Forces nouvelles, qui deviennent en 2011 les Forces républicaines de Côte d'Ivoire, soutien d'Alassane Ouattara avant de devenir le nom des forces armées ivoiriennes post-crise

⁸ Si la lecture de l'ouvrage de Charles Blé Goudé, emprisonné à La Haye, *Côte d'Ivoire : traquenard électoral*, L'Harmattan, 2011, n'apporte rien, il peut être en revanche intéressant de lire *Pour la vérité et la justice*, éditions Le Poche du moment, mars 2016 écrit par Maître François Mattei, avocat de Laurent Gbagbo

Jacob Assougba⁹ mais surtout par une littérature anglo-saxonne qui cherche à éclairer les mécanismes décisionnels et les motivations, souvent éloignées de l'objet de l'organisation, de ces institutions internationales. L'ouvrage récent de Ramsbotham, Woodhouse et Miall¹⁰ en est l'exemple le plus pertinent, qui fournit de nouvelles grilles d'analyse pour la résolution des crises. Il faut y ajouter l'ouvrage en deux volumes d'Yves-Paul Mandjem¹¹.

Cependant, la décision adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies¹² en 2016 de mettre un terme à la mission des Nations-Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) en juin 2017 est tellement récente qu'elle n'a pas encore donné lieu, à part sur les sites d'informations internationaux et ivoiriens, à des réflexions construites. Dans le passé, Jean-Jacques Konadje s'est interrogé de manière pertinente, quoiqu'un peu partisane sur l'implication de l'ONU en Côte d'Ivoire entre 2002 et 2010¹³. Un article publié à l'été 2016 dans la *Revue de la Défense Nationale*¹⁴ vient fournir d'intéressantes pistes de réflexion :

- limites du rôle des acteurs internationaux dans un conflit sociopolitique prolongé,
- pour qui est la paix annoncée,
- limites de la réconciliation nationale,
- idée qu'un « *processus électoral formel, même s'il est transparent et libre, ne peut se substituer à une [telle] négociation* » (négociation politique nationale).

Il nous a donc paru intéressant de nous plonger dans la littérature – pléthorique - de l'ONU. Il existe en effet tout un corpus doctrinal, fruit de l'expérience du terrain, qui analyse les évolutions du maintien de la paix, depuis la théorie des différentes phases¹⁵ d'une opération

⁹ ASSOUGBA Jacob A., *Les acteurs internationaux dans la crise ivoirienne*, Paris, L'Harmattan (Côte d'Ivoire), 2014

¹⁰ RAMSBOTHAM Oliver, WOODHOUSE Tom, MIALL Hugh, *Contemporary conflict resolution*, Cambridge, Polity, 3rd edition, 2015

¹¹ MANDJEM Yves-Paul, *Les sorties de crise en Afrique : acteurs, institutions et pouvoir d'Etat*, Louvain, L'Harmattan, 2015, volumes 1 et 2

¹² Résolution 2284 du 28 avril 2016

¹³ KONADJE Jean-Jacques, *L'ONU et le conflit ivoirien: les enjeux géopolitiques de l'intervention 2002-2010*, Paris, L'Harmattan (Afrique : politiques publiques, sécurité, défense), 2014

¹⁴ RICARD Maxime, « ONUCI : éléments de réflexion pour un *post-mortem* », *Revue de la Défense Nationale*, été 2016, p. 115-120

¹⁵ Les opérations de maintien de la paix, *peacekeeping*, ne sont qu'une activité parmi d'autres de l'Organisation des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde.

menée par le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP)¹⁶ jusqu'aux manuels de terrain et aux guides de mise en œuvre de certains aspects des missions. Des brochures complètes sont ainsi consacrées à la réforme du secteur de sécurité (RSS) ou aux opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), à l'aune du retour d'expérience et de l'approche globale. Par ailleurs, en plus de notre corpus personnel accumulé lors de nos deux missions en Côte d'Ivoire, nous avons lu avec attention les résolutions (50 au total depuis 2002), les rapports du Secrétaire général des Nations Unies (SGNU) et surtout, les rapports des différents groupes d'experts. Ces derniers sont une mine pour le chercheur, car ils énoncent avec une précision scientifique les observations et les faits qui conduisent aux propositions de résolution. De ce fait, ils permettent de comprendre la logique de l'action de l'ONU. Ils sont notre fil rouge dans cette accumulation de lettres et déclarations d'intention. Quelques témoignages recueillis par l'auteur, sous le sceau de l'anonymat, viennent éclairer certains aspects de notre réflexion.

➤ *Problématique – axes de recherches - plan*

La décision prise par l'ONU de quitter la Côte d'Ivoire à l'été 2017 viendrait concrétiser la « *success story* » de l'intervention de l'ONU en Côte d'Ivoire entre 2004 (2003 si on remonte à la Mission des Nations Unies en Côte, d'ivoire, MINUCI) et 2017. Pourtant, si on possède une expérience de la République de Côte d'Ivoire (RCI), si on a écouté les acteurs locaux et internationaux, si on lit attentivement les analyses des chercheurs locaux, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence de cette expression : le départ de l'ONU de Côte d'Ivoire laisse une impression de résolution des crises qui est fautive. De ce fait, la RCI n'est pas – encore – le pays sur lequel on peut s'appuyer en toute confiance pour stabiliser la sous-

Peacemaking : le rétablissement de la paix concerne les conflits en cours et comprend des actions diplomatiques qui doivent amener les parties en conflit à un accord négocié. Il peut être mené par le Secrétaire général des Nations Unies, mais aussi par des gouvernements ou des organisations régionales.

Peacebuilding : la consolidation de la paix est un processus vu dans la durée, qui tend à réduire des risques de reprise d'un conflit et à jeter les bases d'un développement durable, surtout par le renforcement des capacités nationales de gestion et de résolution des conflits (RSS, DDR, réconciliation nationale)

Peacekeeping : le maintien de la paix est un procédé technique pour la préservation de la paix, juste après l'établissement d'un cessez-le-feu. C'est un mode d'action militaire, qui consiste à observer le cessez-le-feu et à déployer des forces entre les parties en conflit. Progressivement, la pratique de l'ONU a évolué (crises africaines) vers la mise en place d'éléments à la fois civils, militaires et de police pour créer le terreau d'une paix durable

¹⁶ En anglais, *Department of peacekeeping operations* (DPKO)

région et pour lutter contre le terrorisme. D'un côté, l'étude de l'histoire récente de la Côte d'Ivoire et des ferments des crises nous montrent que nombre de facteurs crisogènes demeurent non résolus. D'autre part, la part prise par les grands acteurs à l'œuvre en RCI, France, CEDEAO et surtout ONU, si elle a grandi, n'a cessé d'évoluer. Bien plus, l'évolution des règles de la gestion de crises indique que les motivations réelles des intervenants, ainsi que les résultats attendus, ne sont pas toujours ceux annoncés.

De ce fait, la toile de fond de ce mémoire comportera l'histoire récente de la Côte d'Ivoire, l'enchaînement des crises politiques (dès les années 90) et les concepts liés (problème foncier, ivoirité, etc.) ; le développement et l'instrumentalisation de la violence politique sur la scène ivoirienne ; la situation actuelle de la RCI dans les domaines politique, économique, militaire, sociétal.

Notre propos est bien d'analyser l'action globale de l'ONU pour la Côte d'Ivoire et ses réalisations pratiques en Côte d'Ivoire. De ce fait, nous étudierons les attendus d'une intervention de l'ONU, exprimés par le mandat confié à la mission et les réalisations particulières de l'ONUCI en Côte d'Ivoire en regard de ce mandat. Nous étudierons ensuite les effets d'un outil classique de la communauté internationale pour contraindre certains acteurs, l'embargo. Enfin, nous approfondirons, l'utilisation faite par l'ONUCI des concepts de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion (DDR) et de Réforme du Secteur de Sécurité (RSS), augmentés de focus sur les ex-Comzones et sur les Dozos qu'il nous a semblé utile de décrire pour éclairer la complexité du règlement d'une crise comme celle de Côte d'Ivoire.

1. L'ONUCI : un mandat globalement rempli

Evaluer le succès d'une opération de maintien de la paix n'est pas chose aisée. Comme en toute occasion où le volet militaire est impliqué, l'intuition voudrait qu'il soit facile de mesurer si la guerre règne encore dans un pays ou, au contraire, si les armes se sont tues. Cela se traduit généralement par l'état de paix, s'il s'agit d'un cessez-le-feu qu'on peut envisager comme définitif. Pourtant, avec l'évolution de la conduite de la guerre, qui n'est pas notre sujet, on s'aperçoit qu'une victoire militaire, un accord de cessez-le-feu ne suffisent pas pour décréter que la situation est stabilisée au point qu'on puisse se retirer et considérer la paix comme acquise. L'expérience récente tend même à démontrer que la supériorité militaire, si elle peut déboucher sur une victoire dite tactique, ne règle pas les causes de la crise. De plus, nous l'avons vu, une mission de l'ONU ne se résume jamais à son volet militaire, mais est bien caractérisée par un ensemble d'efforts politiques, diplomatiques, humanitaires, économiques.

La notion des repères et indicateurs¹⁷ s'impose alors pour juger de la réussite des objectifs initiaux. Le corpus doctrinal¹⁸ des opérations de maintien de la paix l'évoque ainsi :

« Vu le nombre de variables qui doit être pris en compte, il est beaucoup plus difficile de déterminer à quel moment une opération de maintien de la paix multidimensionnelle des Nations Unies déployée à la suite d'un conflit interne a effectivement rempli son mandat [...]. La transition d'une opération de maintien de la paix [NDR : peacekeeping operation] aux phases successives d'engagement des Nations Unies doit être prise en compte au début du processus de planification afin de définir clairement les rôles et responsabilités des différents acteurs du système des Nations Unies sur le terrain. Des repères et des indicateurs fiables sont nécessaires pour déterminer à quel moment l'opération de maintien de la paix peut initier le processus de retrait et de transfert des responsabilités sans nuire aux efforts de consolidation de la paix [NDR : peacebuilding].

¹⁷ Le terme équivalent en anglais *benchmarking* est omniprésent dans le vocabulaire de l'ONU, mais aussi dans le monde des affaires et des sciences

¹⁸ ANONYME, *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et Orientations*, départements des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions, approuvé le 18 janvier 2008, révisé en 2010, 3^e partie, chapitre 10, p.97

Il n'existe pas de liste de repères qui s'applique à toutes les situations. Les repères adoptés changent d'une situation à l'autre en fonction des causes du conflit et de la dynamique sur le terrain. Les repères doivent être définis en collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies, les autorités nationales et d'autres acteurs clés, tout en tenant compte des objectifs à long terme des Nations Unies. »

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, l'étude des différents mandats confiés à la mission entre 2004 et 2016 aura montré, par le choix de la terminologie employée, mais aussi par l'évolution des effectifs, que l'ONU agissait selon son propre agenda¹⁹. La décroissance des effectifs peut être vue comme un indicateur, conformément à la résolution initiale²⁰ : « *de lui présenter tous les trois mois un rapport à ce sujet, traitant notamment de la situation concernant l'effectif des troupes en vue d'une réduction progressive de cet effectif en fonction des progrès réalisés sur le terrain et des tâches restant à accomplir* ». On peut affirmer qu'après la crise postélectorale de 2011 et le pic des 2000 militaires alloués dans la résolution 1992 (29 juin 2011), la décroissance des effectifs s'est amorcée avec les étapes marquantes des résolutions 2112 (30 juillet 2013) n'autorisant plus que 7137 militaires, 2162 (5437 militaires), 2260 (3969 militaires) et 2284 (un pallier à 2000 militaires au 1^{er} août 2016 avant le retrait total avant le 30 avril 2017), sans concertation avec les autorités ivoiriennes, dans une logique purement comptable. Ces fortes décroissances ont conduit la Force de l'ONU à se retirer progressivement du Nord du pays, puis à adopter une posture qualifiée, dans la résolution 2226 (25 juin 2015), de « *plus préventive et préemptive dans la mise en œuvre de ses priorités et dans la défense active de son mandat* ». Cela signifie que de force de présence, l'ONUCI est devenue une force de réaction et que de larges pans du territoire ivoirien ont été laissés, sans concertation préalable avec les autorités locales, vides de casques bleus, à l'exception du maintien de *team sites* constitués d'observateurs militaires. Si la planification de ces décroissances successives a essayé de tenir compte des zones les plus sensibles, c'est d'abord une logique d'économie d'effectifs qui a prévalu.

De fait, la réflexion sur un retrait définitif s'est réellement amorcée en septembre 2015, avant la tenue des élections présidentielles du 25 octobre 2015 et un plan de transition a été rédigé courant 2016 et présenté aux autorités politiques ivoiriennes le 17 octobre 2016, soit avant le

¹⁹ Le rapport du Secrétaire général S/2013/761 donne un échéancier sur les années 2013 à 2015 d'indicateurs de progrès

²⁰ Résolution 1528, paragraphe 14

référendum sur la nouvelle constitution (30 octobre 2016) et les élections législatives du 18 décembre 2016. Si, comme nous allons le voir, les différents scrutins, par leur organisation, leur déroulement et l'acceptation des résultats, ont constitué une validation de la décision, celle-ci était prise avant l'organisation des deux derniers scrutins, dans un climat d'incertitude.

Pour comprendre comment la décision de retrait a été prise, nous étudierons la réalisation des lignes principales des mandats successifs. Il sera aisé d'y discerner une certaine progression. Puis nous étudierons plus précisément quelques items dérivés des mandats qui viendront infléchir la vision d'ensemble plutôt positive : les différentes élections, le DDR, la RSS, ainsi que des facteurs spécifiques comme le rôle des ex-Comzones, celui des Dozos et l'instabilité chronique de la société ivoirienne.

Comme nous l'avons vu précédemment, les mandats de l'ONU présentent des trains de mesures standard qui sont un canevas d'objectifs que les différentes composantes doivent atteindre sous la coordination du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies.

➤ *Observation du cessez-le-feu et des mouvements des groupes armés*

Dans la phase de *peacemaking*, objet de la résolution 1528 du 27 février 2004, la priorité est donnée au cessez-le-feu et à la surveillance des groupes armés en présence. Elle constitue l'héritage principal de l'interposition des forces françaises devenues celles de l'opération LICORNE et des casques blancs de l'ECOMOG²¹, ainsi que de l'Accord de Linas-Marcoussis du 24 janvier 2003 et de l'accord de cessez-le-feu général du 3 mai 2003. L'application de cet accord connaîtra de nombreux rebondissements. Le 11 octobre 2004, des soldats de l'ONU ouvrent le feu sur une foule manifestant pour le désarmement des groupes rebelles. Ces rechutes se poursuivront jusqu'à la signature des accords de Ouagadougou, sous l'égide du président burkinabé Blaise Compaoré, le 4 mars 2007. Le président ivoirien Laurent Gbagbo nomme Guillaume Soro, alors chef des mouvements rebelles, Premier Ministre et chef d'un gouvernement de transition. Une amnistie, pour les motifs autres qu'économiques, est proclamée et, à partir du 16 avril 2007, la zone de

²¹ *Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group*, ou Brigade de surveillance du cessez-le feu de la CEDEAO (Communauté Economique et de Développement de l'Afrique de l'ouest), créé lors de la guerre civile au Libéria en 1990, mais est intervenu également en Sierra-Leone et en Guinée-Bissau

confiance qui séparait depuis 2002 le Nord rebelle et le Sud loyaliste commence à être démantelée.

Hors d'incidents sporadiques, les armes ne parleront plus avant la crise postélectorale de 2011, pendant laquelle l'ONU jouera un rôle moteur. Les élections présidentielles, sous la supervision de l'ONUCI, ont lieu le 31 octobre 2010. La CEI²² proclame la victoire d'Alassane Ouattara par 54,1% des voix devant Laurent Gbagbo crédité de 45,9%. Le Conseil constitutionnel ivoirien invalide ce résultat et proclame Gbagbo vainqueur avec 51,45% des suffrages. Outrepassant sa mission qui était de veiller au bon déroulement, apaisé et transparent, du scrutin, le Représentant spécial de l'ONU en Côte d'Ivoire, Young-Jin Choi, certifie les résultats de la CEI. Selon divers témoignages que l'auteur a pu recueillir sur place, auprès de fonctionnaires de l'ONU présents en 2010-2011 (qui ont souhaité conserver l'anonymat) et qui ont assisté de visu aux opérations de dépouillement et de recomptage des voix à Abidjan ou en province, la certitude ne régnait pas sur la régularité de certaines de ces opérations. La double proclamation des résultats et la prestation de serment des deux candidats déclarés vainqueurs déclenche l'engrenage de la crise. Les forces favorables à Ouattara commencent la conquête du territoire ivoirien et convergent vers Abidjan. Le 30 mars 2011 est adoptée la résolution 1975 qui stipule :

- (article 1) « [Le Conseil de Sécurité] *exhorte toutes les parties et tous acteurs ivoiriens à respecter la volonté du peuple et l'élection d'Alassane Ouattara à la présidence de la Côte d'Ivoire, qu'ont reconnue la CEDEAO, l'Union africaine et le reste de la communauté internationale* » ;
- (article 3) « *condamne la décision de M. Laurent Gbagbo de ne pas accepter la solution politique globale proposée par le Groupe de haut niveau créé par l'Union africaine, et l'exhorte à se retirer immédiatement* » ;
- (article 4) « *demande instamment à toutes les institutions d'Etat ivoiriennes, notamment les Forces de défense et de sécurité de la Côte d'Ivoire (FDS-CI), de se soumettre à l'autorité que le peuple ivoirien a conférée au Président Alassane Dramane Ouattara [...]* ».

Dans la droite ligne de son représentant spécial sur place, l'ONU reconnaît Alassane Ouattara comme président, ce qui correspond à un lâchage du président sortant Laurent Gbagbo. Cette décision doit être vue comme la volonté de ne pas remettre en cause les

²² Commission électorale indépendante

avancées de la phase de *peacebuilding* pour laquelle Ouattara, issu des instances économiques internationales, donnait plus de gages de stabilité. Laurent Gbagbo est arrêté le 11 avril 2011 par les forces pro-Ouattara devenues les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI)²³ avec l'aide directe de l'opération LICORNE et indirecte de l'ONUCI. Ceci met fin aux affrontements résiduels et les soldats rentrent dans leurs casernes ou, pour les non-immatriculés et les combattants de circonstance, chez eux. Ils seront l'objet principal du programme de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR) dont il sera traité plus avant.

➤ *Appui aux opérations humanitaires*

Devant une situation humanitaire très dégradée, l'ONU décide l'envoi d'une mission de recueil d'information sur la situation humanitaire et les droits de l'homme. Cette mission, dirigée par le Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme se rend en Côte d'Ivoire du 23 au 29 décembre 2002. La lettre S/2003/90, en date du 24 janvier 2003 signée du Secrétaire général des Nations Unies rend compte de cette mission en adressant au Conseil de sécurité un rapport complet.

Cette mission constate que le conflit s'est déclenché « *dans un pays autrefois en paix et prospère* » (paragraphe 22) et qu'il a débouché, fin 2002, sur un grand nombre de déplacés ainsi que sur de nombreux cas de blessures sur des femmes et des enfants. A la frontière avec le Libéria, 60000 réfugiés s'entassaient dans des conditions très précaires et sont soumis aux aléas sanglants des affrontements entre groupes rebelles et forces loyalistes. La mission constate la même dégradation à Yamoussoukro (capitale du pays), Daloa et Bouaké.

Ces constats amènent l'ONU à approuver les accords de Linas-Marcoussis et à encourager l'action de la CEDEAO et des forces françaises (opération LICORNE), dont les efforts sont joints par une mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI)²⁴, qui est une mission politique et d'appui humanitaire.

La résolution 1528 qui instaure l'ONUCI, nouvelle mission qui englobe les prérogatives de la MINUCI et les forces de l'ECOMOG et de LICORNE, se donne pour mandat, dans son

²³ Les FRCI sont aujourd'hui les forces armées de la République de Côte d'Ivoire, amalgame théorique des ex-FANCI (Forces armées nationales de Côte d'Ivoire, loyales à la présidence Gbagbo, et les ex-FAFN (Forces armées des Forces nouvelles, les armées rebelles)

²⁴ MINUCI, votée par la résolution 1479 en date du 13 mai 2003

paragraphe (k), de « *faciliter la libre circulation des personnes et des biens et le libre acheminement de l'aide humanitaire, notamment en aidant à créer les conditions de sécurité nécessaires* ». Il s'agit d'un mandat minimaliste mais c'est une condition sine qua non pour apaiser les tensions et permettre aux organisations humanitaires (agences de l'ONU, organisations non gouvernementales) d'accomplir leur tâche immense. Cette ligne du mandat est évidemment hautement dépendante de la sécurisation générale du pays, donc de l'observation sans condition du cessez-le-feu. En la matière, la posture de l'ONUCI jusqu'en 2014, qui est celle du déploiement statique d'environ 10000 casques bleus, couplée au déploiement de l'opération LICORNE et ses 4000 soldats, permet de mailler suffisamment le territoire pour mettre fin en 2007 aux derniers combats entre loyalistes et rebelles. Des incidents résiduels se produisent encore en 2016 sur la frontière avec le Libéria, ainsi que des mouvements de foules dans les camps de réfugiés (Poche du Mont Peko et environs de Bolequin et Toulepleu sur la frontière libérienne, par exemple) mais la liberté de circulation n'est plus entravée. A ce sujet, la fermeture de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, prolongée du fait des épisodes de fièvre Ebola, n'est pas un frein aux mouvements transfrontaliers coutumiers.

La formulation du mandat évolue en tenant compte de ces progrès. La résolution 2226 (25 juin 2015) stipule en son paragraphe (h) :

- « *faciliter, selon que de besoin, la liberté d'accès des organismes humanitaires et aider ceux-ci à apporter leur assistance aux populations vulnérables touchées par le conflit, notamment en créant des conditions de sécurité propices à l'acheminement de cette assistance ;*
- *Aider les autorités ivoiriennes à organiser le rapatriement librement consenti, sûr et durable des réfugiés et des déplacés, en coopération avec les organisations humanitaires compétentes, et créer des conditions de sécurité propices à ce retour* ».

C'est ainsi que jusqu'à l'été 2016, les bataillons marocain (MORBATT) et nigérien (NIGBATT), déployés le long de la frontière Sud-Ouest avec le Libéria, ont pour mission de prendre en compte les convois de réfugiés depuis des points de franchissement, dont Peka Barrage et de les escorter jusqu'au camp de triage de Toulepleu, avant un rapatriement dans leurs villages d'origine.

Par ailleurs, l'action de l'ONUCI dans le domaine humanitaire est coordonnée par le représentant spécial adjoint « humanitaire », M. Babacar Cissé, véritable numéro 2 de la mission. Cette autorité permet à l'ONUCI de réagir rapidement, au-delà de l'inertie habituelle de l'organisation onusienne. Un bon exemple sera le traitement des événements de Bouna, dans la zone frontalière avec le Burkina Faso et le Ghana, qui sera abordé dans le paragraphe consacré aux Dozos (focus n°3, en 4^e partie).

➤ *Appui à la mise en œuvre du processus de paix*

La création de l'ONUCI à compter du 4 avril 2004 n'est que l'aboutissement d'un processus qui s'est rapidement dégradé et qui a contraint véritablement l'ONU à peser de tout son poids dans le règlement d'une crise majeure, qui risquait de déstabiliser toute l'Afrique de l'Ouest et pour laquelle les organisations régionales (Union africaine) ou sous régionales (CEDEAO), ainsi que le partenaire historique (la France, qui ne voulait pas prêter le flanc à l'accusation de néocolonialisme moins de 15 ans après le discours de La Baule²⁵ de François Mitterrand) étaient impuissants.

De ce fait, la résolution 1528 qui instaure la création de l'ONUCI est le reflet des différentes étapes de l'implication de ces partenaires : « *il [le CSNU] a entériné l'accord signé par les forces politiques ivoiriennes à Linas-Marcoussis le 24 janvier 2003 (S/2003/90) (l'Accord de Linas-Marcoussis), approuvé par la Conférence des chefs d'État sur la Côte d'Ivoire qui s'est tenue à Paris les 25 et 26 janvier 2003 [...], constatant que la stabilité en Côte d'Ivoire ne pourra être assurée durablement sans que la paix règne dans la sous-région, en particulier au Libéria, et soulignant combien il importe que les pays de la sous-région coopèrent à cette fin, et que les efforts de consolidation de la paix et de la sécurité déployés par les missions des Nations Unies dans la sous-région soient coordonnés* ».

Le mandat est fixé comme suit (paragraphe 6) :

- *(l) En concertation avec la CEDEAO et les autres partenaires internationaux, aider le Gouvernement de réconciliation nationale à rétablir l'autorité de l'État partout en Côte d'Ivoire;*
- *(m) Avec le concours de la CEDEAO et des autres partenaires internationaux, offrir au Gouvernement de réconciliation nationale un encadrement, des orientations*

²⁵ Ce discours explique aux 37 chefs d'Etat africains présents que l'aide la France sera désormais subordonnée à l'ouverture à la démocratie (abandon du monopartisme), à la « bonne gouvernance ». Certains spécialistes voient dans ce discours l'origine du chaos qui va régner en Afrique entre 1990 et 2000

et une assistance technique en vue de préparer et faciliter la tenue de consultations électorales libres, honnêtes et transparentes dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis, en particulier d'élections présidentielles »

Ce dernier point restera une épine durable et, les conditions n'étant pas remplies, les élections seront repoussées d'année en année jusqu'à 2010 où les résultats déclencheront une crise électorale et institutionnelle majeure que ne pourront empêcher les différents partenaires. Le choix de la communauté internationale au printemps de soutenir l'élection du président Ouattara et l'exil qui s'ensuit des pro-gbagbistes permettront d'orienter le mandat vers un appui politique.

➤ *Appui politique*

Il se caractérise par les « bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général aux autorités ivoiriennes [...] notamment dans les domaines prioritaires [NDR : phase de peacebuilding] que sont la réforme du secteur de la sécurité, l'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration et la réconciliation aux niveaux national et local ; [...] tout au long de la période menant à l'élection présidentielle de 2015, notamment en facilitant le dialogue entre les acteurs politiques, y compris les représentants de la société civile et les partis politiques [...] ».

Le rôle de la RSSG, Mme Aïchatou Mindaoudou, sera crucial au premier semestre 2014 pour débloquer le dialogue politique. En effet, le Front populaire ivoirien (FPI), parti de l'ancien président Gbagbo et dirigé depuis lors par Pascal Affi N'Guessan, refusait tout dialogue politique et toute participation à quelque instance que ce soit, se contentant d'attiser la colère de la rue par ses organes de presse Notre Voie et Le Temps. Bien plus, le FPI avait ordonné à ses soutiens le boycott de l'opération de recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) qui devait pourtant servir de base à l'élaboration d'une nouvelle liste électorale, par la nouvelle Commission électorale indépendante (CEI)²⁶ dont

²⁶ Le 20 mai 2014, la Commission des affaires générales et institutionnelles (CAGI) de l'Assemblée nationale adopta à la quasi-unanimité (29 voix sur 30) la loi sur la réforme de la Commission Electorale Indépendante (CEI). Cette commission, qui devait avoir en charge l'organisation des élections présidentielles d'octobre 2015 (organisation matérielle, établissement des listes électorales, validation des résultats), a vu sa composition modifiée. La précédente commission comptait 31 membres et le gouvernement avait proposé une réduction à 13 membres, ce qui excluait *de facto* l'opposition qui avait boycotté les dernières élections législatives. Une composition plus élargie, 17 membres, a été retenue : un représentant du Président de la République, quatre de

la composition et la formation furent critiquées et boycottées par l'opposition alors que la Représentante spéciale se réjouissait de la décision prise par le gouvernement ivoirien quant à la formation de cette CEI, réaffirmant en mars 2014 « *l'importance du processus électoral [et la nécessité] d'un scrutin présidentiel libre, crédible et régulier qui se déroulera dans le calme* ».

➤ *Focus n°1: les dernières élections*

Trois scrutins ont marqué la fin du mandat de l'ONUCI. Ils se sont globalement bien déroulés, malgré quelques incidents assez mineurs (quelques centaines sur plus de 20000 bureaux de vote). En particulier, le bon déroulement de l'élection présidentielle du 25 octobre 2015 était clairement vu comme le critère qui déciderait de la fermeture ou non de la mission.

- Présidentielles du 25 octobre 2015 :

Cette élection a été fortement encadrée par l'ONUCI, tant dans l'organisation logistique (transport du matériel électoral, rapatriement des urnes) que dans la surveillance. Toutes les unités opérationnelles de l'ONUCI ont été déployées à distance des bureaux de vote, mais pour prévenir tout incident.

Sur 6301189 inscrits, 3129742 personnes ont voté, soit une participation de 52,86%.

A la surprise des nombreux observateurs nationaux et internationaux, le président sortant ADO a été réélu dès le premier tour avec 83,66% des voix, contre 9,29% pour son adversaire Pascal Affi N'Guessan, chef du FPI gbagbiste. Cette élection « à l'africaine » prouve que, si ADO n'est plus contesté dans le pays et jouit d'une légitimité certaine, sa base est assez étroite. De plus, il n'a pas réussi, en amont des élections (depuis la reprise du dialogue politique de mars 2014), à susciter une

l'administration, quatre de la société civile (dont deux issus des confessions religieuses, un des ONG non confessionnelles et un avocat désigné par le Barreau), quatre des partis politiques au pouvoir et quatre de l'opposition. Elle se voit ainsi octroyer un quart des sièges de la commission, ce qui ne lui permet pas de peser sur les décisions. Elle rejette donc ce texte en raison de la présence au sein de la future commission des institutions liées au gouvernement et à la présidence. Sur ce point, le PDCI, allié du RDR présidentiel, a émis des réserves similaires, estimant que les « représentants des institutions ne devaient pas avoir de voix délibérative ». La présidence de la commission échoit au représentant du président de la république. Cette commission constituait néanmoins le premier pas du nouveau processus électoral qui devait conduire aux élections présidentielles d'octobre 2015

opposition de gouvernement crédible, ce qui augure mal de l'avenir et va aiguïser les appétits.

- Référendum pour la nouvelle constitution du 30 octobre 2016 :

Si les négociations ont été âpres au sein de la classe politique ivoirienne, le projet de nouvelle constitution a été présenté assez rapidement. Il prévoit la création d'un poste de vice-président, nouveau numéro 2 du régime et d'un sénat. Il prévoit également l'évacuation du concept d'ivoirité et le retrait de l'article 35 de l'ancienne constitution. L'ONUCI a adopté une posture davantage « profil-bas » pour l'organisation, la supervision et la sécurisation du scrutin, en appui des autorités ivoiriennes.

Ce projet a recueilli l'assentiment de 93,42% des votants, pour une participation de 42,42% seulement.

- Législatives du 18 décembre 2016 :

L'ONUCI adopte la même posture que pour le référendum.

Le scrutin ne mobilise que 34% des inscrits, soit à peine plus de 2 millions de votants. Les partisans du président Ouattara obtiennent une confortable majorité de 167 sièges sur les 254 de l'Assemblée nationale. Guillaume Soro est réélu président de cette assemblée. Il convient de noter l'élection de 75 indépendants, ce qui souligne l'atomisation de la représentation électorale ainsi que la disparition d'une opposition crédible.

Au premier abord, les élections se sont donc déroulées selon des critères objectivement démocratiques : climat calme et apaisé, pas d'entrave aux votants, pluralité des candidatures. Cela correspond pleinement aux attendus de la communauté internationale, de l'ONU en particulier. Il faut cependant noter la faible participation générale, qui révèle que l'apprentissage de la démocratie est plus long que la déclaration d'intention, mais qui peut également traduire soit une défiance envers ce qui représente l'autorité de l'Etat, soit plus sûrement un « à quoi bon » traduisant le fait que la population, se sentant délaissée, ne croit pas que le politique changera sa vie. Plus inquiétante est la disparition de toute opposition crédible et constructive. Le risque est grand de vide politique lors du départ d'ADO à la fin de son mandat (il ne peut se représenter), donc de l'émergence de luttes entre des acteurs non identifiés et inexpérimentés. Il est plus grand encore que la démocratie soit contournée et que les hommes du système en place s'entendent pour capter le pouvoir à leur profit (on pense au président de l'Assemblée nationale Guillaume Soro, appuyé ou non par ses anciens (?) alliés Comzones). Il se murmure dans la

population qu'un accord de rotation du pouvoir tribal existerait et que le prochain chef de l'Etat devrait être Sénoufo, tribu à laquelle appartient Guillaume Soro.

➤ *Assistance dans le domaine des droits de l'homme*

La lettre²⁷ déjà citée du Secrétaire général des Nations Unies avance que ce sont les problèmes de droits de l'homme qui sont à l'origine du conflit en Côte d'Ivoire : « *le difficile processus de transition vers la démocratie multipartite après trois décennies de démocratie encadrée par un parti unique ; l'essence de la nationalité et le concept contesté « d'ivoirité » ; les qualifications nécessaires pour occuper les plus hautes fonctions dans le pays ; le droit des résidents de longue durée de jouir de leur propriété et possessions dans les zones rurales et de les transmettre à leurs héritiers ; et le droit des migrants anciens d'acquérir la nationalité de leur pays d'adoption sur une base d'égalité* ». Ce postulat évoque avec justesse plusieurs problèmes qui ont miné (et minent encore) en profondeur la cohésion nationale ivoirienne :

- La transition démocratique et le partage du pouvoir dans un pays où, malgré des apparences de démocratie, le pouvoir se transmet encore au successeur adoubé par le vieux dirigeant (à rapprocher d'une conception tribale du pouvoir, encore en vigueur sous la strate démocratique) ;
- Le concept de la nation ivoirienne. Terre prospère au sortir de la colonisation et dans les premières années de l'indépendance, la Côte d'Ivoire faisait figure d'eldorado pour de nombreux réfugiés transfrontaliers qui se sont installés et ont exploité des terres sans titre de propriété. Il est à relier à celui d'« ivoirité », apparu en 1945 chez des intellectuels exilés à Dakar, puis réutilisé dès 1993 par le président Henri Konan Bédié, successeur de FHB, dans un contexte de crise économique. Il incite à promouvoir la production et la culture nationale, ce qui tend à exclure les immigrés de plus ou moins fraîche date. Il a été inscrit dans la constitution de la 2^e République de Côte d'Ivoire²⁸ et a servi à écarter – déjà – du pouvoir Alassane Ouattara. L'article 35 disparaît lors de la validation par référendum de la nouvelle constitution ivoirienne, le 30 octobre 2016 ;

²⁷ S/2003/90, du 24 janvier 2003, partie III, paragraphe 10

²⁸ Article 35 : « Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois. Le candidat à l'élection présidentielle doit être âgé de quarante ans au moins et de soixante-quinze ans au plus. Il doit être ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine [...] »

- Le problème du foncier. La Côte d'Ivoire est une terre agricole mais il n'existe ni cadastre ni titre de propriété, si bien que le ressentiment s'accroît contre les étrangers qui se sont installés sur des terres pour les cultiver et que les réfugiés reviennent dans leur village et constatent que leurs terres sont occupées. Cela a généré de nombreux incidents sanglants dans les villages le long de la frontière avec le Libéria, mais aussi dans le Nord-Ouest, à la frontière avec la Guinée. La loi sur le foncier rural de 1998 stipule que seuls les Ivoiriens peuvent être propriétaires terriens, ce qui rejoint aisément la question de la nationalité, donc le concept d' « ivoirité ».

L'action possible d'acteurs extérieurs de type ONU sur de tels problèmes est d'évidence faible. L'organisation internationale entend jouer sur l'appui à la transition démocratique et prévenir toute violation des droits de l'homme qui dégraderait la situation. La résolution 1528 énonce le mandat suivant : (n) « *Contribuer à la promotion et à la défense des droits de l'homme en Côte d'Ivoire en prêtant une attention particulière aux actes de violence commis contre les femmes et les filles, et aider à enquêter sur les violations des droits de l'homme pour mettre fin à l'impunité* ».

Depuis 2013, l'ONU a cependant développé un concept transcrit dans une note, *Human Rights Due Diligence Policy on UN support to non-UN security forces* (HRDDP) qui définit tous les critères que doit appliquer une mission de l'ONU aux forces armées ou de sécurité d'un pays dans lequel elle intervient, avant d'effectuer des actions communes, qui sont souvent un indicateur de progrès dans un processus plus global de réforme du secteur de sécurité.

L'amélioration de la situation des droits de l'homme est évidemment fortement dépendante de l'amélioration générale de la sécurité, qui diminue les violences mais incite également les victimes d'exaction à témoigner ou à dénoncer leurs bourreaux. Elle dépend également de la qualité de la réconciliation nationale.

➤ *Réconciliation nationale*

Il s'agit d'un domaine où l'ONU joue pleinement son rôle, par les bons offices de ses représentants spéciaux auprès des autorités locales. De ce fait, le dialogue politique, comme nous l'avons vu, est vivement encouragé selon le principe que les ennemis d'hier doivent devenir les partenaires de demain, au moins renoncer à l'action violente contre l'Autre. Le mandat est ainsi libellé : « *appelant les parties et le Gouvernement de réconciliation nationale*

à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir de nouvelles violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et mettre un terme à l'impunité »²⁹ . Les adversaires d'hier, réunis au sein d'une même équipe dirigeante, ont la responsabilité commune de faire baisser le niveau de violence, donc de s'investir vis-à-vis de leurs troupes. Cette notion de réconciliation nationale est la matrice de tous les autres progrès à accomplir. Dans la résolution 2226 déjà citée³⁰, elle est associée à la cohésion sociale. Dans le paragraphe 3, le Conseil de Sécurité « *souligne qu'il importe que le gouvernement ivoirien continue de mettre en œuvre une stratégie de réconciliation nationale et de cohésion sociale, en particulier dans la perspective de l'élection présidentielle d'octobre 2015, grâce à l'adoption de mesures concrètes propres à promouvoir la justice et la réconciliation à tous les niveaux [...]* » .

De plus, l'ONUCI a fortement encouragé les activités de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation, mise en place en 2011 sur le modèle sud-africain ou sierra-leonais d'une justice dite « transitionnelle » (une justice qui n'est pas rendue dans les tribunaux mais devant le peuple, pour peu que les accusés reconnaissent leurs crimes), elle devait être un pilier de la pacification d'un pays qui sortait d'une décennie de crise politico-militaire et de partition *de facto*. Peu avant la remise de son rapport final au Président Ouattara, le 15 décembre 2014, la CDVR annonçait que plus de 16000 personnes avaient assisté à ses séances. De la même façon, l'ONUCI a apporté son soutien aux initiatives de la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire (CONARIV), créée par décret le 24 mars 2015. Le 19 avril 2016, elle remettait au Président Ouattara son rapport final ainsi qu'une liste consolidée de 316954 dossiers de victimes sur les 874056 proposés.

La reconnaissance pour les victimes de leur traumatisme et l'éventuelle indemnisation qui en découle sont autant de facteurs d'apaisement dans une société aux plaies encore vives où la victime et le bourreau sont amenés à se côtoyer une fois que les armes se sont tues. Les expériences précédentes de l'ONU en Afrique ont montré le chemin à l'ONUCI pour exercer positivement son influence dans ce domaine.

²⁹ Résolution 1528

³⁰ Résolution 2226 du 25 juin 2015, paragraphes 1 à 5

➤ *Information*

Au-delà des chefs loyalistes et rebelles, des factions qu'il s'est agi de séparer, la difficulté d'aboutir à un apaisement et à une réconciliation sur tout le territoire de la Côte d'Ivoire résidait dans le fait de pouvoir informer le peuple ivoirien, de faire passer des messages pédagogiques et inclusifs dans les régions les plus reculées.

De ce fait, le mandat fixé à la création de l'ONUCI était clair : (o) « *Faire comprendre le processus de paix et le rôle de l'ONUCI aux collectivités locales et aux parties, grâce à un service d'information efficace et, notamment, le cas échéant, à un service de radiodiffusion des Nations Unies* ».

Il s'agit bien, avant la lettre, d'une opération d'influence sur les centres locaux et traditionnels du pouvoir, qu'il convenait de toucher hors des canaux étatiques ou hiérarchiques officiels, parties prenantes à la crise.

La création d'une radio, préconisée dès la création de l'ONUCI, sera un levier formidable de communication pour l'ONU qui pourra véhiculer directement son discours sur les droits de l'homme et sur la nécessité de réconciliation nationale sur l'ensemble du territoire ivoirien. Elle commence à émettre le 15 août 2004.

Lors de la crise post-électorale de 2010-2011, une décision du Conseil national de la communication ivoirienne, organe étatique favorable au président sortant Laurent Gbagbo, retire le 2 février 2011 les fréquences nationales allouées à l'ONU. Le gouvernement ivoirien ne possédant pas la capacité technique de mettre en œuvre cette décision, ONUCI FM continue d'émettre pendant la crise et se révèle être un puissant vecteur d'influence favorable à Alassane Ouattara, que l'ONU a reconnu comme nouveau président de la Côte d'Ivoire.

2. Les embargos : une application et un suivi complexes pour des résultats insuffisants

Rapidement, le mandat fixé à l'ONUCI s'élargit dans l'optique d'une véritable approche globale, seule à même de conduire à une sortie de crise. Sur le terrain, peu après le déploiement des casques bleus dans le cadre de la résolution 1528, les entorses au cessez-le-feu général sont nombreuses et des incidents sanglants ont lieu, en particulier à l'automne 2004. Le 6 novembre 2004, l'aviation des FANCI bombarde le camp de Bouaké où sont stationnés des éléments français. Neuf soldats français sont tués et, en représailles, l'aviation militaire ivoirienne est détruite sur la piste de l'aéroport d'Abidjan. S'ensuivent trois journées dramatiques de manifestations, de pressions, de fusillades dans Abidjan et devant le Camp Port-Bouët (le 43^e BIMA³¹).

Le Conseil de Sécurité se réunit en urgence et vote le 15 novembre la résolution 1572 qui instaure un embargo drastique, pour une période initiale de treize mois : (7) « [le CSNU] décide que tous les Etats prendront, pour une période de treize mois à compter de la date d'adoption de la présente résolution, les mesures nécessaires pour empêcher la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects à destination de la Côte d'Ivoire, depuis leur territoire ou par leurs nationaux, ou au moyen d'aéronefs immatriculés sur leur territoire ou de navires battant leur pavillon, d'armes et de tout matériel connexe, notamment d'aéronefs militaires et autres matériels provenant ou non de leur territoire, ainsi que la fourniture de toute assistance, conseil ou formation se rapportant à des activités militaires ».

Au-delà, la résolution « décide que tous les Etats prendront, pour une période de douze mois, les mesures nécessaires pour empêcher l'entrée ou le passage en transit sur leur territoire de toutes les personnes [...] qui font peser une menace sur le processus de paix et de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire [...], de toute personne qui serait reconnue responsable de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire

³¹ Nom qui a été redonné aux Forces françaises de Côte d'Ivoire le 14 juillet 2016. Les Ivoiriens n'avaient jamais cessé d'appeler le camp français situé près de l'aéroport « le BIMA ». Ce choix n'est pas sans équivoque, au moment où l'ONU se retire et où le dispositif français de base opérationnelle avancée d'Afrique de l'Ouest achève sa montée en puissance. Il peut donner à penser aux autorités ivoiriennes que la France reprendrait sa tutelle sur le pays

[...], ainsi que de toute autre personne qui incite publiquement à la haine et à la violence [...] »³².

Elle décrète également de « *geler immédiatement les fonds autres avoirs financiers et ressources économiques se trouvant sur leur territoire à la date d'adoption de la présente résolution ou à tout moment après cette date [...]* »³³.

Ces embargos empêcheront certains ex-Comzones³⁴ de jouir de certains de leurs avoirs ou de se rendre, par prudence, à l'étranger. Mais ils toucheront surtout les partisans de l'ex-président Gbagbo.

D'autre part, la RCI avait commencé à développer une industrie du diamant au début des années 1990 et le pays était devenu une voie d'exportation des diamants en provenance du Libéria et de la Sierra Leone alors en guerre³⁵. Les investisseurs étrangers s'étant retirés du pays et les zones de production locales étant passées aux mains des combattants, le CSNU, « *conscient que le lien entre l'exploitation illégale des ressources naturelles, comme les diamants, le commerce illicite de ces ressources, et la prolifération et le trafic d'armes et le recrutement et l'utilisation de mercenaires est l'un des facteurs qui contribuent à attiser et exacerber les conflits en Afrique de l'Ouest* »³⁶, approuve la résolution 1643 du 15 décembre 2005 qui stipule (paragraphe 6) que « *tous les Etats doivent prendre les mesures nécessaires pour interdire l'importation sur leur territoire de tous les diamants bruts en provenance de Côte d'Ivoire, se félicite des mesures adoptées à cette fin par les participants au système de certification du Processus de Kimberley*³⁷ [...] ».

³² Résolution 1572 du 15 novembre 2004, paragraphe 9

³³ *ibid*, paragraphe 11

³⁴ Commandant de zone, chef de guerre rebelle qui exerçait une tutelle militaire, mais aussi souvent économique sur leur zone

³⁵ On les a appelés les *blood diamonds*

³⁶ Résolution 1572

³⁷ Un traité fut signé en avril 2003 à Kimberley (ville d'Afrique du Sud). Il s'agit d'un processus de certification de l'origine des diamants appliqué par 54 membres représentant 81 pays. L'industrie du diamant s'étant opposée à une réglementation trop restrictive, les organes régulateurs élaborèrent le « Système de garanties », déclaration sur l'honneur que les diamants vendus ne provenaient pas de zones de conflit. Il s'agissait d'une démarche « éthique », occidentale, mais qui n'était pas contraignante alors que l'Afrique produit 65% des diamants en circulation et que le chiffre d'affaire représente 8,4 milliards de dollars.

Ce dernier a une certaine efficacité mais le commerce illicite a continué dans la partie Nord du pays contrôlée par les ex-Forces Nouvelles qui utilisèrent ce trafic pour s'armer et s'équiper (cf. focus n°2 sur les ex-Comzones en 4^e partie).

Dix années plus tard, le Conseil de Sécurité des Nations Unies votait à l'unanimité la résolution 2153 le 29 avril 2014. Cette résolution était très attendue depuis le Communiqué Final du 22 novembre 2013 et la publication, le 17 avril 2014, du rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire. Le Communiqué Final indiquait que la Côte d'Ivoire remplissait désormais les critères minimaux du Processus de Kimberley qui régit la production et la vente des diamants bruts. *A contrario*, le Rapport mettait en cause l'existence de filières parallèles, englobant des pays voisins, dont l'ex-Comzone Wattao aurait tiré profit.

Prenant acte des nets progrès vers le retour de la sécurité, de la paix et de la stabilité, des efforts de la RCI pour lutter contre le transfert illégal des armes de petits calibres et des armes légères et pour soutenir l'établissement de la paix, le processus DDR et la Réforme du secteur de sécurité (RSS) et reconnaissant la baisse du nombre de barrages illégaux et d'incidents dus au racket, le CSNU a voté la levée de l'embargo sur les armes de petits calibres et sur les armes légères d'infanterie. Il était toutefois demandé à tous les Etats, jusqu'au 30 avril 2015, d'éviter ces ventes ou transits d'armement (§1). Il n'y avait plus aucune restriction en matière d'entraînement, de formation et d'assistance (§3).

Relativement à l'armement lourd, la résolution demeurait ambiguë (§5) : « *le Comité ajoutera, retranchera ou clarifiera des éléments de la liste d'armes et des matériels létaux liés, spécifiés dans l'Annexe de cette résolution, autant que de besoin* ».

Notant à nouveau que le « *Processus de Kimberley reconnaissait que la RCI avait rempli les critères minimaux de certification* », le CSNU décidait (§18) « *de lever les mesures empêchant l'importation par les Etats de tout diamant brut de Côte d'Ivoire, imposées par le §6 de la résolution 1643 de 2005* ». ³⁸ Pourtant, « *la part de la production sortant illégalement du pays sans passer par le circuit de commercialisation certifié conformément au Processus*

³⁸ Résolution 2153 du 29 avril 2014

de Kimberley, via le réseau mis en place par Sekou Niangadou, Koné Abdoul, El Hadj Thiam et Touré Orange [...], est toujours de 60 % au moins »³⁹.

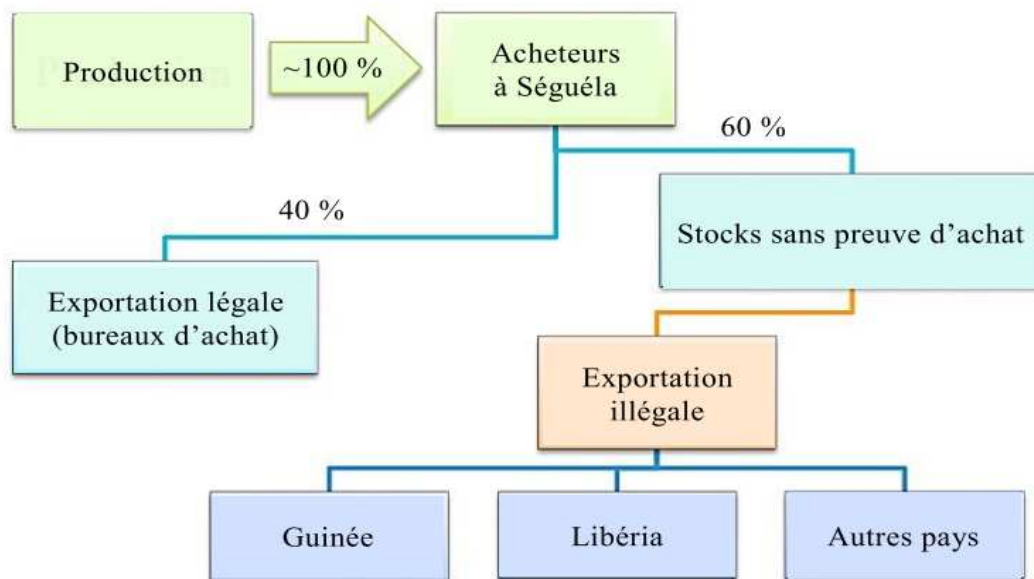


Fig. 1 Circuit d'écoulement de la production de diamants ivoiriens

La levée totale (diamants) ou partielle (armement) de ces embargos se faisait avec l'espoir affiché de supprimer les filières parallèles, illégales, qui nourrissaient les trafics. Elle constituait un encouragement appuyé aux autorités ivoiriennes pour accélérer les réformes structurelles de sécurité.

Cependant, il convient de noter que l'autosatisfaction ne régnait pas au sein même du monde onusien. Dans ce même rapport⁴⁰ du printemps 2016 qui prélude pourtant à la rédaction des résolutions 2283 et 2284 du 28 avril 2016 qui mettent un terme à la mission de l'ONUCI, le groupe d'experts énonce sans ambages les faits suivants :

« (4) Depuis l'instauration du régime des sanctions, le Groupe d'experts a établi que des violations avaient été commises par les parties au conflit, notamment l'importation de grosses quantités d'armes et de matériel connexe et la fourniture de services de formation et d'une assistance technique. Il souligne toutefois que le régime des sanctions, en particulier

³⁹ Rapport final du Groupe d'experts, établi en application du paragraphe 27 de la résolution 2219 (2015) du Conseil de sécurité, paragraphe 108 et suivants. Aux paragraphes 109-110 est illustré le mode opératoire de ces trois acheteurs.

⁴⁰ *Ibid.*, paragraphes 4, 5 et 32

l'embargo sur les armes, a permis d'empêcher l'acquisition de systèmes d'armes lourdes qui auraient pu conduire à une dangereuse aggravation des conditions de sécurité dans le pays ; (5) Depuis mars 2015, les constatations qu'a faites le Groupe à propos des armes se trouvant au cantonnement du 4e bataillon d'infanterie à Korhogo, à l'ancienne école de formation militaire à Bouaké et dans les locaux du service de protection rapprochée du Président de l'Assemblée nationale à Abidjan montrent que des quantités considérables d'armes et de matériel connexe échappent au plein contrôle des autorités de l'État. Le Groupe estime que d'autres quantités de matériel de ce type demeurent sous le contrôle de structures militaires qui ne relèvent pas nécessairement de la chaîne de commandement officielle des forces armées».

Il n'hésite même pas à mettre ouvertement en cause le Président de l'Assemblée nationale : « (32) *Le Groupe a constaté l'acquisition par les Forces nouvelles de quantités importantes d'armes et de munitions (300 tonnes selon les estimations [la note 11 avance « Le Groupe estime que ce chiffre représente 30 % du matériel total actuellement en possession des forces armées].) au lendemain de la crise postélectorale. Guillaume Soro s'est lui-même chargé de l'acquisition du matériel, de son transport jusqu'à Bouaké et Korhogo et de sa répartition entre membres des Forces nouvelles ».*

On le voit, dans un contexte de lutte pour le pouvoir, ce contrôle des embargos relatifs à l'armement et les diamants, donc des moyens de se battre et de financer sa lutte n'a pas été un succès pour l'ONU. Cet échec relatif influe à l'évidence sur les résultats du processus de DDR ainsi que sur la réussite de la réforme du secteur de sécurité (RSS).

3. Un processus de DDR incomplet

L'acronyme a plusieurs acceptions. Désarmement et démobilisation font consensus. En revanche, R peut, selon la documentation étudiée, signifier réinsertion, réintégration et même réinstallation. La définition sommaire décrit un processus par lequel les combattants de toutes les factions sont amenés à déposer les armes et à retourner à la vie civile, ou à (ré) intégrer les forces armées nationales en restructuration dans l'optique, plus vaste, de la RSS.

Par ailleurs, il convient en Côte d'Ivoire de parler des processus de DDR car nombreux sont les acteurs impliqués :

➤ *L'ADDR ivoirienne*

Créée par décret n°2012-786 du 8 août 2012, l'Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation, la Réinsertion, la réintégration socio-économique des ex-combattants est placée sous l'autorité du Conseil National de Sécurité (CNS) présidé par le Président de la République. Elle est dirigée par Fidèle Sarassoro, qui est Conseiller spécial du PR en la matière. Sa mission est de contribuer à la restauration de la sécurité, à la consolidation de la paix, à la réconciliation et au développement en RCI.

78000 anciens combattants avaient été identifiés et 64000 ont été pris en compte dans ce programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion socio-économique dont le coût est évalué à 92 milliards de FCFA (141 millions d'euros, soit 2200 euros par homme). 4000 personnes n'ont donc pas été réinsérées, auxquelles s'ajoutent ceux qui n'avaient pas été recensés. L'ADDR termine sa mission le 24 juin 2015. Lui succède une Cellule de coordination, de suivi et de réinsertion (CCSR).

➤ *L'Union européenne*

En 2014, l'UE a adopté un concept d'engagement de 10 millions d'euros qui a été sous-traité, pour sa mise en œuvre, à l'ONG allemande GIZ⁴¹. Ont été financés la réhabilitation des sites de démobilisation, un programme de réinsertion d'environ 8.000 ex-combattants et miliciens,

⁴¹ *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*

ainsi qu'un programme de prévention et de détection des maladies sexuellement transmissibles dans les rangs des démobilisés⁴².

Au cours d'un entretien avec l'auteur en 2014, et sous couvert d'anonymat, un membre de l'Ambassade de l'UE en Côte d'Ivoire, spécialiste de ces questions pour l'UE, se montrait très critique sur le DDR à l'ivoirienne. Parlant d'une approche quantitative pour l'affichage politique, il évoquait des chiffres gonflés et un processus partial qui réinsérait essentiellement les vainqueurs (il évoquait 11% de pro-gbagbistes inscrits dans ce processus). Enfin, il dressait un tableau alarmant des bataillons de sécurisation (BS) régionaux qui constituaient encore les ex-GT des ex-Comzones, aux effectifs pléthoriques (le BS Ouest, affichant 800 soldats immatriculés, comprendrait en fait 3000 hommes) et, selon lui, les ex-Comzones ne livraient qu'un minimum d'armes obsolètes en conservant leurs stocks d'armes et de munitions.

Il manquait à l'évidence une coordination véritable de toutes ces actions, en raison d'une certaine opacité du processus et de l'absence de vision globale qui insérerait le DDR dans la RSS.

➤ *L'ONUCI*

Dans ce cadre, la Section chargée du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (DDR) de l'ONUCI a veillé à ce que le processus DDR en Côte d'Ivoire soit conforme aux standards internationaux pour être crédible et a appuyé et favorisé le dialogue entre les forces ex-belligérantes (FANCI et FAFN) et les structures en charge du processus. En effet, la mise en œuvre du processus DDR en Côte d'Ivoire incombait au Gouvernement à travers le Centre de Commandement Intégré (CCI) et le Programme National de Réinsertion et Réhabilitation Communautaire (PNRRC). Comme nous l'avons vu précédemment, l'ONUCI était impliquée également, dans le cadre de l'embargo sur les armes, dans la phase désarmement et marquage des armes au sein des ex-GT.

Son activité a été résumée dans le rapport du Secrétaire général⁴³ publié avant le vote des dernières résolutions 2283 et 2284 :

⁴² Site internet de la Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire

http://www.eeas.europa.eu/archives/delegations/cote_ivoire/eu_cote_ivoire/development_cooperation/human_ri_gh/index_fr.htm

⁴³ S/2016/297 du 31 mars 2016, paragraphes 38-39

(38) *Les activités nationales de désarmement et de démobilisation se sont achevées le 14 août 2015. L'ONUCI a transféré le site principal de désarmement et de démobilisation, le camp d'Anyama à Abidjan, au FRCI le 30 octobre 2015. A la date du 31 janvier 2016, un total de 69506 ex-combattants avaient été pris en compte dans le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration conduit entre 2012 et 2015, dont 60133 sont considérés comme réintégrés. Les 9373 ex-combattants restant sont inscrits, ou attendent de débiter les activités de réinsertion. Il y a en plus environ 2000 anciens combattants au Libéria, qui pourraient ne bénéficier d'aucune aide, car les combattants qui rentrent d'exil ne peuvent bénéficier de ces activités de réinsertion, à moins qu'ils ne soient enregistrés dans une base de données gouvernementale dédiée.*

(39) *Tout au long du processus de désarmement, 43510 armes au total, dont 14121 armes à feu, ont été collectées. Beaucoup d'interlocuteurs ont pointé la forte disparité entre le nombre d'anciens combattants inscrits dans le processus et le nombre d'armes à feu en état de fonctionnement remises. Des efforts sont nécessaires pour s'assurer d'une plus grande transparence, à l'inclusion d'un accès respectueux à la base de données des ex-combattants, de sorte que l'impact réel du programme puisse être vérifié ».*

Le rapport final du Groupe d'experts enfonce le clou par cette observation sans langue de bois⁴⁴ : « *Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui s'est achevé le 30 juin 2015, n'a été que partiellement couronné de succès, les données fournies par les autorités ivoiriennes indiquant que 16 500 anciens combattants au moins n'ont toujours pas été démobilisés et que de vastes quantités d'armes et de munitions n'ont toujours pas été retrouvées. En outre, le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire a pu établir que quelque 300 tonnes de matériel avaient été achetées par les anciennes Forces nouvelles au lendemain de la crise postélectorale ».*

Au-delà de l'échec relatif du désarmement et de la démobilisation, l'ONUCI a conduit avec succès un certain nombre de projets de réinsertion. Le programme « 1000 micro-projets en Côte d'Ivoire » a été lancé en 2008 avec l'idée de fournir une alternative à la violence et de procurer aux ex-combattants, aux membres des milices et aux jeunes des opportunités de changer de vie. Le programme initial, doté de quatre millions de dollars par le *Peacebuilding Fund* (PBF), a été mis en œuvre par la section DDR de l'ONUCI, mais aussi par des ONG et des agences de l'ONU. Le but de ce programme était de fournir éducation, formation à un

⁴⁴ S/2016/254, *Op. cit.*, résumé, p. 4/327

métier et des activités génératrices de revenus. La période d'entraînement était suivie de conseils professionnels dans le cadre d'un apprentissage professionnel afin que les participants aboutissent à monter leur propre affaire. Ces micro-projets étaient développés essentiellement dans le domaine agricole et les activités de proximité. Ils ont permis l'éclosion de nombreuses petites échoppes à Abidjan, mais aussi dans le reste du pays que la RSSG, Mme Aïchatou Mindaoudou, a sillonné pour inaugurer certains de ces projets, ainsi que des *Quick Impact Projects* (QIP), projets divers de réfection d'école, d'infrastructures, impliquant ou employant des Ivoiriens.

4. Une réforme du secteur de sécurité (RSS) encore floue

Cet objet est apparu assez tardivement dans l'étude des relations internationales et dans le contexte des crises de la fin du 20^e siècle en Afrique. De nombreuses définitions en existent, mais on se référera utilement aux travaux de Mme Aline Leboeuf qui résume une RSS réussie par les éléments suivants⁴⁵ : « *Premièrement, il est essentiel de mettre en place des forces de sécurité régulières, efficaces, payées de façon constante et, pour les forces armées, encasernées. Deuxièmement, contrôler ces forces requiert également d'avoir une capacité de sanction par une justice et une police militaire adaptées, les obligeant à rester, voire à rentrer dans le rang. Enfin des solutions efficaces doivent être trouvées pour que le souverain (pouvoir politique, civil ou pas) soit obéi, et éviter les coups d'état (problématique des relations civilo-militaires).* »

Il n'est pas dans le périmètre de cette étude d'étudier tous les aspects de la RSS en Côte d'Ivoire. Mme Leboeuf a de surcroît rédigé pour l'Institut français des relations internationales (IFRI) une étude dense sur la question en mars 2016⁴⁶. Il nous importe de mesurer l'influence de l'ONUCI sur la réalisation de cette RSS à l'ivoirienne. Les références à l'ONU sont peu nombreuses, sauf pour souligner le rôle de conseiller de l'organisation. Elle précise néanmoins que l'ONU a mis la « pression » sur les dirigeants ivoiriens au sortir de la crise post-électorale pour que la Côte d'Ivoire se lance enfin dans les réformes structurelles nécessaires à la stabilisation du pays. Il s'agit de la résolution 2000 de juillet 2011 qui fixe à l'ONUCI pour mandat d' « accompagner les efforts ivoiriens visant à mettre en œuvre une véritable réforme du secteur de sécurité ». Ce mandat est rappelé et renforcé dans toutes les résolutions jusqu'à la fin de la mission.

L'ONUCI accompagne donc, de concert avec des conseillers français, la création du Conseil National de Sécurité (CNS) qui rédige, toujours utilement conseillé, une Stratégie nationale pour la RSS (2012) puis une Stratégie nationale pour la sécurité (2015). La stratégie initiale se fixait quatre objectifs majeurs : la réconciliation nationale ; la reconstruction ; la stabilisation sécuritaire ; le développement.

⁴⁵ LEBOEUF Aline, *La réforme du secteur de sécurité : entre bureaucratie et stratégie*, Institut français des relations internationales (IFRI), Focus stratégique n°51, avril 2014, p.15

⁴⁶ LEBOEUF Aline, *La réforme du secteur de sécurité à l'ivoirienne*, Institut français des relations internationale (IFRI), mars 2016

Aline Lebœuf précise qu'« une RSS ne peut se contenter d'être un produit bureaucratique, elle nécessite qu'un décideur politique local, avec ou sans le soutien d'acteurs étrangers, dégage des priorités stratégiques et dégage les moyens correspondants. »⁴⁷. Dans cette optique, et afin d'anticiper la fermeture de la mission au premier semestre 2017, l'accent est mis par l'ONUCI sur la liaison et le *mentoring* de tous les échelons : politique par la RSSG, haut-commandement par le Force Commander de la force de l'ONUCI, les commandements régionaux et le Centre Opérationnel Interarmées (COIA) par des officiers supérieurs de l'état-major de l'ONUCI et des observateurs militaires. Ces concepts ont fait l'objet de longues réflexions et sont inclus dans le plan de transition présenté aux autorités civiles et militaires ivoiriennes le 17 octobre 2016.

Un domaine permet de mesurer la prise en compte réelle de la nécessité de réformer le secteur de la sécurité : il s'agit de la lutte contre le terrorisme. Au lendemain des attentats du Bataclan (13 novembre 2015), le général français commandant la Force de l'ONUCI a rencontré le ministre en charge de la Défense ainsi que le haut commandement ivoirien pour donner une impulsion à une stratégie nationale antiterroriste. Un important travail a été mené, des exercices conduits avec les différents niveaux des forces de sécurité ivoiriennes (forces spéciales, armée régulière, forces de sécurité intérieure) pour lesquels l'ONUCI a fourni des observateurs⁴⁸. D'une certaine façon, même s'il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs « chance » dans cette opération, la réponse apportée par les seules forces spéciales ivoiriennes à l'attentat (commis par un groupe se réclamant du groupe Al Mourabitoune, branche d'AQMI dirigée par Mokhtar Belmokhtar), le 13 mars 2016 dans la station balnéaire de Grand-Bassam permet d'évaluer les progrès réels accomplis par ces forces et par la capacité C2⁴⁹ des dirigeants ivoiriens.

Comme pour le DDR, le Groupe d'experts souligne, dans son rapport final⁵⁰ déjà cité les lacunes et les progrès encore à accomplir : « *Bien que des progrès non négligeables aient été*

⁴⁷ *Ibid*, conclusion p.55

⁴⁸ L'auteur a personnellement assisté à plusieurs de ces exercices et a pu constater le sérieux de la prise en compte de la menace et l'entraînement à des procédures efficaces. Il a par ailleurs été pendant 6 mois le coordonnateur au sein de l'ONUCI du groupe de travail sur la menace terroriste avant et surtout, après l'attentat de Grand-Bassam du 13 mars 2016

⁴⁹ De l'anglais *Command and Control*, commander et contrôler. Les procédures d'alertes et des plans de réaction rapide ont été rédigés et testés lors des exercices ATLO (anti-terrorisme et libération d'otages)

⁵⁰ S/2016/254, *Op. cit.*, résumé, p. 4/327

accomplis dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, l'Assemblée nationale ayant adopté, le 4 janvier 2016, une loi de programmation militaire, les forces de sécurité ivoiriennes continuent de souffrir d'un profond dysfonctionnement. Les anciens commandants de zone qui, jouent un rôle de premier plan au sein de l'appareil de sécurité ivoirien, continuent d'avoir accès à des biens privés, des ressources financières, des armes et du matériel connexe ».

Personne n'ignore que la confiance de la population s'accroîtra pour le secteur de la sécurité si et seulement si les institutions qui en sont chargées sont légitimes et responsables.

➤ *Focus n°2 : le rôle des ex-Comzones*

Un livre entier serait à écrire sur le destin singulier, à rapprocher des Thermidoriens ou des Bolchéviques de 1917, d'une poignée d'hommes partis de rien et qui, s'étant compromis dans une action de rébellion, ont vu cette action réussir et raffermir leurs liens de fracas et de sang jusqu'à en faire des hommes riches et puissants dans l'ombre du pouvoir en place à Abidjan. Ecrire ce livre n'est pas notre propos.

L'objet de ces lignes est de montrer, au travers de quelques exemples, l'action qu'a menée l'ONU pour contrer l'influence grandissante et délétère de ces quelques hommes sur la stabilisation de la Côte d'Ivoire et la nécessaire réforme de la société ivoirienne et de comprendre si cette action de l'ONU a modifié les équilibres sur cette question. Nous nous appuyons sur les rapports de l'ONU, ainsi que sur de nombreuses études internes et sur nos recherches personnelles.

- Qui sont les Comzones ?

Les liens entre ces quelques seigneurs de guerre (une dizaine, comme les dix zones géographiques couvertes par les FAFN en 2002) remontent à 1999. Alors hommes du rang, simples caporaux sans instruction militaire particulière, ils sont les moteurs du mouvement de rébellion dans les casernes d'Abidjan qui aboutit au renversement du président Henri-Konan Bédié et à la prise de pouvoir du général Gueï, alors commandant en chef des forces ivoiriennes. Certains, dont Cherif Ousmane et Issaka Ouattara, dit Wattao (sans lien avec le président Ouattara), sont rapidement accusés de comploter contre Gueï. Ils sont arrêtés et torturés. Ils s'exilent et ne reviennent en Côte d'Ivoire qu'à la faveur des événements de septembre 2002, dans l'entourage de Guillaume Soro au sein du MPC. Les succès remportés

par les FAFN puis leur soutien décisif à Alassane Ouattara lors de la crise post-électorale de 2010-2011 (c'est Wattao et son frère Morou Ouattara qui conduisent l'assaut, encadré par les forces françaises et approuvé par l'ONUCI, sur la résidence de Laurent Gbagbo le 11 avril 2011) leur font connaître une ascension fulgurante et régner en maître sur de larges territoires en province, comme à Abidjan. En effet, certains se partagent la sécurisation d'Abidjan, qu'ils mettent en coupe réglée. Leurs promotions sont confirmées, même sans les diplômes nécessaires⁵¹, et le président nouvellement investi ADO leur confie des commandements importants : BS Ouest pour Losseni Fofana, Groupement de sécurité du président de la République (GSPR) pour Cherif Ousmane, commandement en second de la Garde Républicaine et du Centre de coordination et de décision opérationnelles (CCDO) pour Wattao, 4^e région militaire pour Fofié. Un traitant du JMAC⁵² pouvait écrire dans une note : « Dans un tel environnement [...], le président Ouattara ne pouvait donc confier les missions de sécurité qu'aux Comzones dont la fidélité totale lui était acquise. Il a entretenu ces relations par des contacts réguliers, directs et à huis clos, les Comzones recevant leurs ordres directement de lui et ne rendant compte qu'à lui. Ainsi, ils furent chargés de restaurer l'ordre et la sécurité à Abidjan, qui fut découpée en secteurs, et de garder les personnalités du régime déchu. [...] Ce choix de realpolitik fait par le président a permis de gérer le retour à la paix et de contrôler des alliés dévoués mais encombrants grâce à un système très personnalisé de fidélités ad hominem qui est en fait un piège. »

- L'ONUCI en actes

Très rapidement consciente de l'influence et du pouvoir exercés par les ex-commandants de GT rebelles, devenus ces seigneurs de guerre qu'on appelle Comzones, l'ONU comprend que la stabilisation de la Côte d'Ivoire et la sortie de la crise passeront par leur mise à l'écart de la scène politique. Bien que son mandat soit devenu plus robuste jusqu'à la crise de 2010-2011, l'ONUCI ne dispose pas des moyens pour s'assurer de ces chefs rebelles. La stratégie retenue par l'ONUCI est de cibler certains des Comzones en dénonçant leurs agissements, leurs exactions et leurs moyens d'enrichissement afin de les rendre infréquentables pour le régime en place, qui pourrait ensuite accepter de les livrer à la justice internationale.

⁵¹ Fofié, Ousmane, Fofana et Wattao suivent en 2012 des cours d'état-major sur le Camp Port-Bouët (source, Thomas Hofnung « D'ex-chefs de guerre à l'école française », *Libération*, 29 mai 2012)

⁵² *Joint Mission Analysis Cell*, une sorte de bureau « renseignement » de l'ONUCI. En réalité, il s'agit davantage d'information et de source ouverte. La production est parfois édulcorée pour franchir les filtres politiques de la Mission

C'est ainsi que sont rendues publiques des accusations contre Cherif Ousmane et Losseni Fofana qui finissent par être entendus, le 8 juillet 2015, au sujet d'infractions liées à des violations des droits de l'homme commises pendant la crise postélectorale de 2010 -2011. Ces auditions n'ont donné lieu à aucune poursuite rendue publique et, depuis lors, les progrès en matière de lutte contre l'impunité ont été négligeables, ce qui renforce le sentiment qu'il existe une « justice des vainqueurs » en Côte d'Ivoire.

Très tôt, l'ONUCI cible le désormais lieutenant-colonel Martin Kouakou Fofié, ex-Comzone de Korhogo et désormais commandant du 4^e bataillon d'infanterie qui assure la sécurité de la 4^e région militaire de Korhogo. Il est célèbre pour de nombreuses exactions, dont l'épisode des conteneurs dans lesquels il avait enfermé des opposants qu'il laissa périr enfermés en plein soleil à Korhogo. Son cas est régulièrement remis sur le devant de la scène et il fait partie des personnalités visées par la résolution 1572 qui fonde en particulier l'embargo sur les déplacements. Dans le rapport final du Groupe d'experts établi en février 2016⁵³ sont décrits ses circuits financiers, en contravention avec le gel des avoirs décrété par la communauté internationale, ainsi que la délivrance d'un passeport en 2016, donc bien après que Fofié fut frappé par l'interdiction de voyager. Pour preuve de sa puissance, Fofié a refusé d'être muté de Korhogo à Daloa en 2016, sans pour cela être sanctionné. Ceci vient confirmer la confiance dont il jouit depuis longtemps auprès du président Ouattara, qui lui avait confié au sortir de la crise de 2011 la garde des prisonniers politiques : Laurent Gbagbo, son épouse Simone Gbagbo et l'ancien dirigeant des jeunesses gbagbistes, Charles Blé Goudé.

Poursuivant sa stratégie, l'ONUCI a entrepris de dénoncer les agissements d'Issaka Ouattara, dit Wattao. Il s'agit d'un homme extrêmement puissant, pion incontournable de la galaxie du pouvoir à Abidjan. Ayant évincé Zacharia Koné, écarté pour insubordination, de la zone 5 (Séguéla et Vavoua), Wattao a mis cette région en coupe réglée pour en retirer de substantiels revenus par la vente du cacao et des diamants⁵⁴. Au paragraphe 57 de ce même rapport, il est nommément accusé d'entraver l'inspection de véhicules porteurs d'armes lourdes à Séguéla et Bouaké. Devenu sans examen chef d'état-major des forces rebelles, il est chargé par Guillaume Soro de progresser sur le fuseau Ouest pour la conquête d'Abidjan en 2011. En récompense de ses services, il est nommé commandant en second de la Garde républicaine ainsi que du CCDO. Il s'octroie de plus la responsabilité de la sécurité de la zone 4 d'Abidjan.

⁵³ S/2016/254, Op. cit, paragraphes 181 à 199

⁵⁴ Rapport du groupe d'experts de 2009, paragraphes 39, 236 et 263

Au printemps 2014⁵⁵, le groupe d'experts en Côte d'Ivoire cible à nouveau expressément Wattao : « (95) *L'ancien commandant de zone Ouattara Issiaka (alias « Wattao ») a le contrôle de l'extraction artisanale de l'or dans la ville de Doropo, site exploité au titre d'une « concession » par des ressortissants burkinabé. Il en aurait cédé les « droits d'exploitation » pour 25 millions de francs CFA (50 000 dollars), et perçoit en sus des revenus mensuels qui s'élèvent à 60 millions de francs CFA (120 000 dollars).*(172) *Le Groupe a réuni des éléments de preuve très probants indiquant que les paiements liés à la vente de diamants bruts ivoiriens, qui s'effectuent entièrement en numéraire et ne sont pas enregistrés continuent d'être utilisés pour apporter un appui aux éléments des FRCI qui sont sous le contrôle de Wattao. En outre, le Groupe craint que les fonds ne servent à acheter des armes et du matériel connexe en violation du régime des sanctions. »*

On pense que la pression internationale et son goût ostentatoire pour le luxe le rendent insupportable au pouvoir qui chercherait à l'évincer en 2014, lorsqu'on lui retire sa tutelle sur le CCDO. Il est envoyé à l'académie militaire de Mekhnès pour y obtenir son diplôme d'état-major. Il en revient pour être nommé colonel (janvier 2015) et prendre le commandement de la Garde républicaine. Comme lors de précédentes mutineries dans les armées, le pouvoir fait appel aux ex-Comzones et au prestige dont ils jouissent [NDR : voire à la crainte qu'ils inspirent] pour ramener le calme. En janvier 2017, c'est donc Wattao qui est envoyé pour ramener les mutins à la raison et négocier pour eux le paiement des primes réclamées.

Ces quelques exemples suffisent à montrer que les ex-Comzones jouissent d'une forme de protection et d'impunité qui rend difficile la réduction – sans parler d'éradication – de leur rôle au sein de la vie politique ivoirienne et l'approche de l'ONU n'a jusqu'ici pas porté ses fruits en la matière. La réforme du secteur de la sécurité, voulue et soutenue par la communauté internationale, peut contribuer au processus. S'engageant dans cette voie, l'Assemblée Nationale a adopté en janvier 2016, sur proposition du Président de la République, une loi portant programmation militaire pour 2016-2020. Ce texte, dont l'ambition est de doter le pays d'une force aux effectifs limités⁵⁶ mais pleinement opérationnels, s'il est effectivement appliqué, pourra limiter le pouvoir de chefs peu disciplinés en procédant à une répartition sélective de la ressource humaine et des moyens matériels.

⁵⁵ S/2014/266 14 avril 2014

⁵⁶ En 2015, le paiement des soldes et primes représentait 95% du budget de la Défense ivoirienne

➤ *Focus n°3 : le rôle des Dozos*

Avec les Dozos, on pénètre davantage dans l’Afrique irrationnelle qui rend la gestion des crises et la prévision de l’avenir très complexes.

- Qui sont les Dozos ?

Régulièrement au cœur de l’actualité ivoirienne, les Dozos, vrais ou faux, assimilés à des anciens combattants ou à des forces armées œuvrant aux côtés des FRCI, sont clairement impliqués dans la dégradation du contexte sécuritaire dans les régions. Le général Touré, alors chef d’état-major général adjoint des FRCI, soulignait en 2014 que le problème n’était pas uniquement militaire, mais bien politique. Héritiers d’une tradition millénaire qui est représentée dans tout le bassin mandingue, soit au Mali, en Guinée, au Burkina Faso et en Côte d’Ivoire, les Dozos sont une confrérie ésotérique de chasseurs traditionnels. L’étymologie est d’ailleurs ambivalente : en bambara, « celui qui rentre à la maison après avoir chassé en forêt », mais « celui qui rentre dans la concession, le savoir » en malinké. Ils seraient à l’origine de l’empire du Mali au 13^e siècle. Ils constituent une société initiatique où on entre par cooptation et après passage d’épreuves liées à la connaissance de la faune et de la flore et des forces occultes. Ils sont réputés chasseurs, guérisseurs, guerriers et musiciens. Cela donne lieu de nos jours à un folklore riche et varié. Au-delà de ce folklore, ils sont les gardiens de la tradition et sont réputés avoir un code de conduite morale et sociale.

Leur irruption dans la crise ivoirienne depuis 10 ans est liée à la notion d’ « ivoirité », objet des discussions de l’article 35 de la Constitution de la 2^e République. Cette vision ethniciste se double d’une différence religieuse, puisque le Nord de la Côte d’Ivoire est musulman. Sans l’être, les vrais⁵⁷ Dozos ivoiriens, qui sont originaires des tribus malinkés du Nord, s’allient naturellement à Alassane Ouattara en 2010. Depuis cette date, leur sort est intimement lié au pouvoir en place et ils s’en prévalent pour jouir de l’impunité nécessaire à leurs agissements. Certains d’entre eux se font engager comme gardes du corps ou disent lutter contre la criminalité. Ils se substituent aux forces de sécurité⁵⁸ et dressent des barrages de contrôle, en

⁵⁷ On estime à 20000 les « vrais » Dozos ivoiriens, qui ont été initiés et vivent en conformité avec le code d’honneur Dozo. Mais il existe également plusieurs dizaines de milliers de « faux » Dozos, qui ne sont que des ex-combattants qui se sont engagés au côté de la rébellion en 2010 et qui, pour la plupart, n’ont ni déposé les armes, ni été réinsérés

⁵⁸ Pourtant, l’Etat a officiellement pris ses distances avec ce rôle dès 2012. En témoigne cette déclaration du ministre de l’Intérieur Hamed Bakayoko, le 1^{er} novembre 2012, devant les associations Dozos : «*Un Dozo n’est*

particulier sur les grands axes et sont réputés exiger des droits de passage, racket aux apparences légales. Ils s'arrogent de la sorte un rôle de régulation de la société, que ne leur reconnaît plus officiellement le pouvoir en place et que craignent les populations. La confrérie est donc éloignée des concepts républicains, voulus par la communauté internationale sous l'égide de l'ONU et mis en avant en Côte d'Ivoire mais est très courtisée par les autorités démocratiques en place. Pour compliquer la gestion d'une situation déjà embrouillée, certains ex-Comzones ont également été initiés dans la confrérie, comme Koné Zacharia et Chérif Ousmane.

- Actions de l'ONUCI

Dans l'optique d'un apaisement des tensions, d'une amélioration indispensable de la sécurité, la question des Dozos a très rapidement été présente dans les préoccupations de l'ONUCI. Ils ont fait l'objet de nombreuses études. Régulièrement, les *Team sites*⁵⁹ ont reçu pour tâche, lors de leurs patrouilles, de rencontrer les communautés Dozos. Cela a abouti à un recensement d'environ 74900 Dozos au 30 juin 2015. Il a également été relevé que leur présence s'accroissait quand les forces de sécurité étatiques étaient moins nombreuses.

ni policier, ni gendarme, ni juge. Celui qui agit mal ira en prison... La guerre est finie, le président de la République est en train de réorganiser le pays dans tous les domaines, de mettre de l'ordre. On remet tout à l'endroit. Ce qui veut dire : retour de chacun à sa place»

⁵⁹ C'est le noyau de base de la présence de l'ONU sur le terrain. Il s'agit de l'implantation permanente d'une équipe de dix à vingt observateurs militaires, les fameux bérets bleus, qui ont en charge un secteur géographique, la vérification de l'observation des résolutions sur le terrain et la liaison avec les populations, mais également avec les chefs locaux

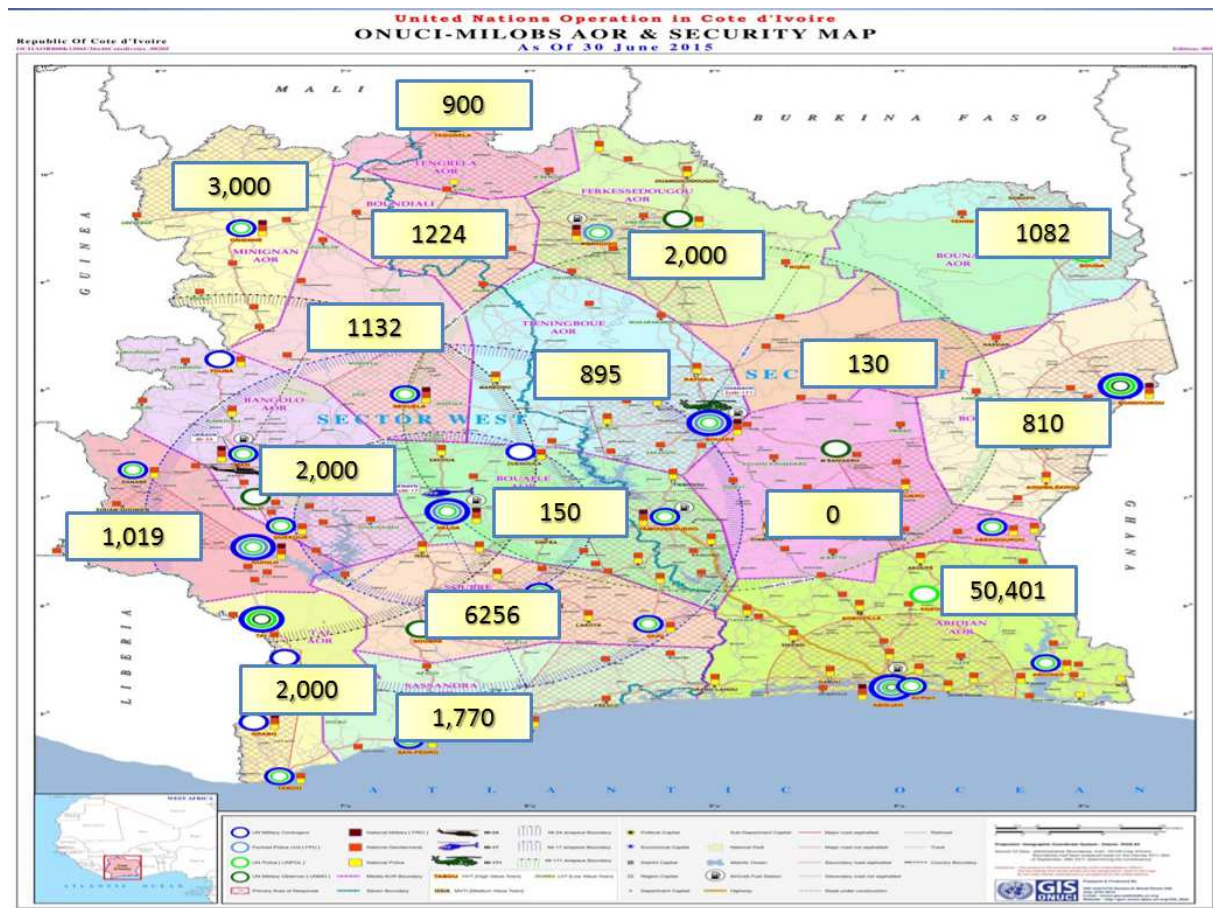


Fig.2 Répartition des Dozos selon les observateurs militaires de l'ONUCI (carte du JMAC)

En juin 2013 était publié par la division des Droits de l'Homme de l'ONUCI un rapport qui enquêtait sur les exactions commises par les Dozos entre 2009 et 2013. Le bilan publié était éloquent : « Au moins 228 personnes auraient été tuées, 164 autres blessées par balle, machette ou couteau et 162 arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par les Dozos. De plus, au moins 274 cas de pillage, d'incendie de maisons et d'extorsion commis par des Dozos ont été vérifiés et confirmés [...] ». Le rapport estimait que l'essentiel de ces violations des droits de l'homme étaient directement imputables aux autorités ivoiriennes qui avaient *de facto* laissé les Dozos exercer des missions de police.

A l'heure où le processus de DDR était remis en question au sujet de son efficacité, la question des Dozos demeurait une préoccupation pour l'ONUCI. Dans un autre rapport de décembre 2013, l'ONUCI, parlant de « phénomène social préoccupant », avait demandé la fin de l'impunité pour les Dozos. En réponse, le gouvernement lança une vaste opération d'identification de ces combattants du Nord et du Centre du pays, considérés par beaucoup comme une milice tribale à la solde du pouvoir.

Deux faits récents sont venus démontrer que la question n'était pas résolue au niveau politique. Lors de l'attentat de Grand-Bassam, le 13 mars 2016, les premiers intervenants contre les terroristes ont pu être des Dozos employés par les hôteliers de cette station balnéaire pour assurer la sécurité de leurs installations⁶⁰.

Le 23 mars, la ville de Bouna et ses environs (district du Bounkani, Nord-Est) ont été le théâtre d'affrontements entre fermiers Lobis et bouviers Peuls qui ont culminé par une attaque en règle de certains villages Peuls. Au moins 2 villages ont été partiellement brûlés et de nombreux Peuls ont été tués ou blessés, ce qui a entraîné le déplacement de plusieurs milliers de réfugiés vers Bouna, mais aussi vers le Ghana et le Burkina Faso. Le bilan s'est établi à plus de 40 morts. Les fins connaisseurs s'accordent pour dire que les Dozos seraient surtout actifs autour de Bondoukou et sont étrangers à la culture locale. Pourtant, la crise post-électorale a produit de nombreux nouveaux Dozos qui se seraient fixés dans la région, pour un effectif d'un millier environ. Ils seraient de tribu Koulango. Cependant, les affrontements de mars 2016 sont issus de l'intervention d'autres Dozos, d'origine Lobi. Leur chef présumé, recherché puis arrêté par les FRCI, aurait transité par Korhogo où il aurait commencé à recruter des Dozos, uniquement d'origine Lobi, qui devaient s'acquitter d'un montant de 25000 FCFA⁶¹ pour entrer dans sa confrérie. Il aurait ainsi recruté un millier de Lobis pour se déplacer dans le Bounkani et s'y mettre au service des Lobis locaux (il apparaît plus vraisemblable que les Lobis du Bounkani aient cherché à organiser la montée en puissance de cette milice) pour semer le trouble chez les Koulangos et les Peuls. Il faut se souvenir que les frères Ouattara, Morou et Issaka dit Wattao, sont natifs de Bouna et appartiennent à la tribu royale Koulango. On le voit, l'instrumentalisation des Dozos, que semblent craindre même les FRCI, peut rapidement déboucher sur des heurts sanglants qui pourraient se répandre jusqu'à Abidjan, où se trouveraient, en plus des ex-combattants, environ 50000 Dozos⁶².

Ainsi, malgré la publication de preuves accablantes et une présence nombreuse sur le terrain (au moins jusqu'en 2013), l'ONUCI s'est montrée incapable d'agir sur le phénomène des Dozos, en raison de l'essence même d'une mission ONU et d'un mandat qui n'autorise l'usage de la force que dans des cas très restreints. Par ailleurs, elle n'a pas pu peser

⁶⁰ L'auteur a personnellement pu voir des Dozos assurer cette sécurité moins de deux semaines après l'attentat

⁶¹ Environ 38 euros

⁶² Ces observations sur la situation de Bouna sont le résultat d'une enquête de l'auteur sur le terrain au lendemain des faits. Elle a fait l'objet d'un rapport complet diffusé au sein de la Force de l'ONUCI

suffisamment sur le renforcement de l'action de l'Etat en matière de sécurité. Les Dozos demeurent pour l'heure un outil encombrant mais pratique à la périphérie du pouvoir légal.

CONCLUSION

Le président Ouattara, légitimé par un premier mandat de présidence, une réélection triomphale aux présidentielles d'octobre 2015 et les gages donnés à une communauté internationale en quête de stabilité⁶³ est aujourd'hui à la tête d'un pays apaisé. Le dialogue politique a repris. Les accords de Défense de 2012 ainsi que le rôle majeur de la Côte d'Ivoire dans le dispositif français (base opérationnelle avancée, tout entière tournée vers le soutien aux opérations en bande sahélo-saharienne) confirment la présence à long terme de la France. La croissance économique est suffisamment importante (autour de 9% par an) pour laisser entrevoir des fruits à redistribuer. ADO dispose ainsi de l'assise nécessaire pour mener à bien les grandes réformes pour lesquelles il est attendu sur le plan national et international et qui seules, pourront ancrer la Côte d'Ivoire dans le camp de la paix.

Pourtant, chacun de ces arguments possède son revers. Si le dialogue politique a repris, en grande partie grâce aux « bons offices » de l'ONU qui a prôné une démarche inclusive, les derniers scrutins montrent que l'opposition est atomisée et qu'elle n'a pas réussi à émerger comme une alternative crédible à un président...qui ne pourra pas se représenter. Si Pascal Affi N'Guessan est le leader reconnu de l'opposition grâce à son deuxième rang à la Présidentielle de 2015, il n'a recueilli que 9,29% des votants au premier tour et est fortement contesté au sein même du FPI. Le président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro, fortement dénoncé par le groupe d'experts de l'ONU sur l'embargo en Côte d'Ivoire, continue d'affiner sa stature d'homme d'Etat impartial par de nombreuses visites dans le pays et des déplacements dans les pays voisins. Les autres personnalités, le Premier Ministre Daniel Kablan Duncan et le Ministre de l'Intérieur Hamed Bakayoko ne jouissent pas d'une notoriété importante. Si la présence stabilisatrice de la France est assurée dans la durée, elle n'est plus *de facto* tournée vers la Côte d'Ivoire mais bien orientée vers la lutte contre le terrorisme dans la bande sahélo-saharienne, par le soutien à l'opération BARKHANE (surtout avec l'émergence d'une menace terroriste au Burkina Faso). Cette lutte participe d'une prise en compte par l'ONU des questions de terrorisme régional, puisque le renforcement de la force

⁶³ La RCI a présidé pendant deux ans aux destinées de la Communauté Economique et de Développement des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ce qui a valu au président Ouattara les louanges de la Communauté Internationale. Elle continue de mener sur le terrain diplomatico-économique une intense activité, par le biais du Premier ministre Daniel Kablan Duncan et du Ministre de l'Economie dans le but d'une plus grande intégration au sein des organisations régionales. Elle entend également jouer un rôle moteur à la tête des pays africains au sein des instances internationales (FMI, Banque Mondiale)

des Nations Unies au Mali (MINUSMA) est important et que les deux opérations collaborent étroitement sur le terrain. De ce fait, la *Quick Response Force* (QRF) d'un effectif de 650 Sénégalais, créée initialement au sein de l'ONUCI⁶⁴ pour les théâtres ivoirien et libérien, est réaffectée avec son groupe d'hélicoptères au Mali. Enfin, si la croissance est importante, on soupçonne qu'elle soit artificiellement dopée par des investissements étrangers. Plus grave, elle n'apporte pas à tous la richesse et le développement escomptés car elle est captée par une galaxie politico-affairiste à laquelle appartiennent les ex-Comzones, si bien que l'Etat ne dispose pas des moyens (en aurait-il la volonté ?) de procéder au développement économique des régions défavorisées, essentiellement frontalières et encore vues comme pro-gbagbistes.

Dans cet environnement sujet aux poussées subites de violence, toujours vue au cœur de la société comme un moyen de règlement des conflits, l'Organisation des Nations Unies a usé avec un certain succès, pendant ses treize années de présence, de l'éventail de ses concepts et outils pour faire sortir la Côte d'Ivoire de la crise. Le pays n'est plus de fait coupé en deux et un climat apaisé règne sur l'ensemble du territoire qui semble enfin sur la voie de la normalisation : les institutions ont fait la preuve de leur bon fonctionnement et l'Etat se réorganise au moyen de grandes réformes dans tous les domaines régaliens. Cependant, le banditisme violent et la corruption endémique, à tous les échelons de la société créent un sentiment d'insécurité générale. Ceci pourrait être un frein au développement et un facteur potentiel d'explosion sociale, la population ne profitant pas des fruits de la croissance. L'amalgame reste à réaliser au sein des institutions de sécurité, afin que la population ne se sente plus victime, mais protégée. Cet amalgame passe par une réconciliation nationale à parachever, en particulier par une justice qui serait jugée plus équitable⁶⁵. Si les droits de l'homme ont été promus dans toutes les actions de l'ONU, la violence reste omniprésente dans la société ivoirienne et l'imposition de la force aux plus faibles demeure un levier efficace. Dans ce contexte, la réussite très relative du processus de DDR, ainsi que les manquements identifiés à l'embargo sur les armes, pourront fournir aux acteurs, politiques ou autres, de demain, le moyen de vider dans le sang leurs querelles. L'atomisation de la scène politique et la pérennisation d'un système opaque s'appuyant sur les ex-Comzones, et dans une moindre mesure, sur une masse d'anciens combattants clientélisés, ménage de fortes incertitudes sur la future transition démocratique de 2020. La faiblesse des forces armées

⁶⁴ Résolution 2162 du 25 juin 2014, paragraphe 32

⁶⁵ Seul Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé ont été livrés à la Cour Pénale Internationale, cependant que Simone Gbagbo était jugée en Côte d'Ivoire. Aucun soutien du pouvoir en place n'a, à ce jour, été inquiété pour ses actions pendant les crises

gouvernementales, leur impréparation et leur absence de moyens permettent de douter de leur fidélité et de leur efficacité en cas de crise.

On peut donc affirmer que, malgré une action très volontariste de l'ONU pendant plus d'une décennie, aucun des ferments crisogènes n'a véritablement disparu. Si le fait religieux n'a jamais été un élément de l'affrontement politique en Côte d'Ivoire, une radicalisation – déjà visible - de la pratique musulmane par le Nord du pays (frontières avec le Mali et le Burkina Faso) pourrait, au-delà de fournir un terreau favorable⁶⁶ aux menées d'Al Qaeda au Maghreb Islamique dans sa stratégie d'exportation de la terreur, donner à penser à la population défavorisée que le pouvoir en place se désintéresse de son sort⁶⁷. Ces inquiétudes, réunies dans une malheureuse conjonction « à l'africaine », seraient les ferments d'une crise qu'aucun acteur ne semble – aujourd'hui - cependant désirer.

⁶⁶ Deux des terroristes du 13 mars 2016 à Grand Bassam identifiés par AQMI, par sa branche *El Mourabitoune*, étaient des Peuls de recrutement local, comme l'indique leur patronyme *Al Fulani*

⁶⁷ Etat de la société à atteindre, dans la théorie islamiste, pour imposer son emprise sur un territoire. Cf. ABU BAKR NAJI, *Le Management de la sauvagerie : l'étape la plus critique par laquelle doit passer l'Oumma*, 2004, traduit en anglais par William Mac Cants, Rand Corporation en 2006

BIBLIOGRAPHIE

➤ Ouvrages généraux

MANDJEM Yves-Paul, *Les sorties de crise en Afrique : acteurs, institutions et pouvoir d'Etat*, Louvain, L'Harmattan, 2015, volumes 1 et 2

RAMSBOTHAM Oliver, WOODHOUSE Tom, MIALL Hugh, *Contemporary conflict resolution*, Cambridge, Polity, 3rd edition, 2015

WOODHOUSE Tom, *Le Maintien de la paix et la résolution de conflits internationaux*, cours de l'Institut de formation aux opérations de la paix, Williamsburg (Virginia, USA), éditeur Harvey J. Langholtz, 2016

➤ Articles généraux

LEBOEUF Aline, *La réforme du secteur de sécurité : entre bureaucratie et stratégie*, Institut français des relations internationales (IFRI), Focus stratégique n°51, avril 2014

➤ Ouvrages et articles sur la Côte d'Ivoire

AKINDES Francis, *Les Racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Conseil pour le Développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), Dakar, 2004

ANONYME, *Local governance and national crisis in Côte d'Ivoire: opportunities and challenges for community-based development and peace-building*, (draft), World Bank, avril 2008

ASSOUGBA Jacob A., *Les acteurs internationaux dans la crise ivoirienne*, Paris, L'Harmattan (Côte d'Ivoire), 2014

CHARBONNEAU Bruno, "War and peace in Côte d'Ivoire: violence, agency and the local/international line", in TURNER Mandy, KÜHN Florian P., *The politics of international intervention: the tyranny of peace*, London and New York, (Routledge studies in intervention and statebuilding), 2016, p. 179-196

GBERIE Lansana et ADDO Prosper, « *Challenges of Peace Implementation in Côte d'Ivoire* », Koffi Annan International Peacekeeping Training Center (KAIPTC) et Zentrum für Internationale Friedenseinsätze (FIZ, Centre pour les opérations de paix internationales), Rapport 08/04 du 2 juin 2004

KONADJE Jean-Jacques, *L'ONU et le conflit ivoirien: les enjeux géopolitiques de l'intervention 2002-2010*, Paris, L'Harmattan (Afrique : politiques publiques, sécurité, défense), 2014

LEBOEUF Aline, *La réforme du secteur de sécurité à l'ivoirienne*, Institut français des relations internationales (IFRI), mars 2016

RICARD Maxime, « Onuci : éléments de réflexion pour un *post-mortem* », *Revue de la Défense Nationale*, été 2016, p. 115-120

SIDIBE Doudou (Dr), *Peace processes in Côte d'Ivoire: Democracy and challenges of consolidating peace after the post-electoral crisis*, ACCORD (African centre for the constructive resolution in disputes) South Africa, 2013, issue 1

➤ Corpus ONU

- Résolutions de l'ONU (50 entre 2004 et 2016)
- Rapports du groupe d'expert (dont S/2016/254)
- Rapports du Secrétaire général sur les opérations en Côte d'Ivoire (dont S/2013/761, S/2014/342, S/2016/297 et S/2017/89)
- DDH, *Rapport sur les abus des droits de l'homme commis par des Dozos en République de Côte d'Ivoire*, juin 2013
- DOMP, *Civil Affairs handbook*, New York, 2012
- DOMP, *Handbook on United Nations multidimensional Peacekeeping Operations*, UN, December 2003
- DOMP, *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : principes et orientations*, ONU, 2008 révisé en 2010
- DOMP, *Second generation disarmament, demobilization and reintegration (DDR) practices in peace operations : A contribution to the New Horizon Discussion on Challenges and Opportunities for Un Peacekeeping*, ONU, 2010